

FORVIS MAZARS SA

ERNST & YOUNG et Autres

Eutelsat Communications

Exercice clos le 30 juin 2026

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

FORVIS MAZARS SA
45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Eutelsat Communications

Exercice clos le 30 juin 2026

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Eutelsat Communications,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Eutelsat Communications relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} juillet 2025 à la date d’émission de notre rapport, et notamment nous n’avons pas fourni de services interdits par l’article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes consolidés de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Evaluation des actifs immobilisés

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 30 juin 2026, les actifs immobilisés dans les comptes consolidés de votre groupe s’élèvent à € 5,5 milliards, représentant 68 % du bilan total de € 8,1 milliards.</p> <p>Ces actifs immobilisés sont essentiellement composés des écarts d’acquisition et des contrats clients et relations associées comptabilisés dans le cadre de regroupement d’entreprises, des satellites en orbite géostationnaire (« GEO »), des satellites en orbite basse (« LEO ») ou des satellites en cours de construction, des droits orbitaux (« spectrum rights »), des droits d’utilisation et des équipements aux sols.</p> <p>Les écarts d’acquisition sont principalement liés au périmètre GEO (€ 0,8 milliard), qui correspond à l’activité de votre groupe avant l’acquisition de la société OneWeb.</p> <p>Les unités génératrices de trésorerie utilisées pour les tests de dépréciation des satellites GEO et autres immobilisations associées correspondent aux positions orbitales, auxquelles sont rattachés un ou plusieurs satellites GEO.</p>	<p>Nous avons examiné :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur, en particulier la définition des unités génératrices de trésorerie ;▶ les méthodes d’estimation de la valeur recouvrable des écarts d’acquisition et des autres actifs des unités génératrices de trésorerie. <p>Nous avons porté une attention particulière aux tests de dépréciation (i) des écarts d’acquisition ainsi que (ii) des unités génératrices de trésorerie pour lesquelles la valeur comptable est proche de la valeur recouvrable estimée et celles dont l’historique de performance est limité compte tenu du caractère récent des lancements de satellites.</p> <p>Nous avons, par ailleurs, apprécié le caractère raisonnable des principales estimations retenues par la direction pour établir les prévisions de flux de trésorerie, à partir des informations disponibles dont les perspectives de marché, les carnets de commandes et les réalisations passées.</p>

La constellation de satellites « LEO » de votre groupe est composée de plusieurs actifs tous nécessaires à l'exploitation du réseau satellitaire : des droits orbitaux à durée de vie économique indéfinie, les satellites et les actifs au sol. La constellation est testée dans son ensemble dans une seule unité génératrice de trésorerie.

Les notes 7.1.1 à 7.1.4 de l'annexe des comptes consolidés décrivent les modalités d'évaluation des écarts d'acquisition, d'amortissement des contrats clients et relations associées et celles des satellites en orbite ainsi que les modalités de réalisation des tests de valeur de ces actifs.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces actifs constitue un point clé de l'audit en raison (i) de son importance significative dans les comptes consolidés, (ii) des estimations nécessaires pour déterminer l'horizon des flux de trésorerie d'exploitation fondées sur des évaluations techniques, (iii) du jugement nécessaire à la définition des unités génératrices de trésorerie, et (iv) des estimations et des hypothèses utilisées pour estimer sa valeur recouvrable, le plus souvent fondée sur des prévisions de flux de trésorerie actualisés dont la réalisation est par nature incertaine.

Nous avons apprécié, avec l'assistance de nos experts en évaluation financière, la cohérence des hypothèses retenues, notamment les taux d'actualisation et les taux de croissance à long terme avec les analyses de marché et nous avons réalisé des calculs de sensibilité sur les valeurs recouvrables déterminées par la direction.

Nous avons évalué le caractère approprié des informations fournies dans les notes 7.1.1 à 7.1.4 de l'annexe des comptes consolidés.

■ **Reconnaissance du chiffre d'affaires et dépréciation des créances clients et actifs sur contrats clients**

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 30 juin 2026, le chiffre d'affaires de votre groupe s'élève à € 1,2 milliard et les créances clients ainsi que les actifs sur contrats clients inscrits au bilan de votre groupe s'élèvent à € 0,4 milliard.</p> <p>Votre groupe est amené à traiter avec de multiples clients en France et à l'étranger. Le chiffre d'affaires est principalement issu des contrats conclus avec les clients pour la fourniture de services de capacité satellitaire. Les contrats couvrent généralement des périodes allant de plusieurs mois à plusieurs années. Pour l'ensemble de ces contrats, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement, au fur et à mesure du transfert du contrôle de la capacité au client sur la période contractuelle en fonction du volume d'unités de capacité satellitaire vendu.</p>	<p>Notre approche d'audit sur la reconnaissance du chiffre d'affaires et la dépréciation des créances clients et actifs sur contrats inclut à la fois des tests sur le contrôle interne et des procédures sur les comptes eux-mêmes, dites « de substance ».</p> <p>Nos travaux relatifs au contrôle interne ont porté principalement sur la contractualisation, la facturation, le recouvrement des créances clients et la comptabilisation du chiffre d'affaires.</p> <p>Nous avons examiné les procédures mises en œuvre par la direction de votre groupe et testé les contrôles clés identifiés.</p>

Les notes 6.1 et 7.3 de l'annexe des comptes consolidés décrivent les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires et d'évaluation des créances clients.

Nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires et la dépréciation des créances clients et actifs sur contrats clients sont un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes consolidés, de la diversité et du volume des contrats existant entre votre groupe et ses clients, ainsi que du jugement nécessaire à l'appréciation du caractère recouvrable des créances clients tout au long de la vie des contrats.

Par ailleurs, nous avons également inclus dans nos équipes des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'information de manière à évaluer certains contrôles généraux informatiques et contrôles applicatifs sur les données intégrées dans le système et servant à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Nos procédures de substance ont notamment consisté à :

- ▶ analyser les clauses contractuelles sur un échantillon de contrats, notamment les nouveaux contrats les plus significatifs de la période et les opérations particulières, afin d'examiner le traitement comptable applicable ;
- ▶ apprécier le caractère raisonnable des hypothèses utilisées dans la reconnaissance du chiffre d'affaires ;
- ▶ examiner avec la direction les raisons du retard de paiement de certains clients et l'estimation des perspectives de recouvrement des créances dans le contexte des conflits russo-ukrainien et du Moyen-Orient en considérant, entre autres, les facteurs tels que les dépôts de garantie, les plans de paiement négociés, l'historique de paiement et les relations commerciales en cours entre ces clients et votre groupe ;
- ▶ vérifier le calcul de la provision pour dépréciation des créances clients et actifs sur contrats clients et sa conformité avec la méthodologie appliquée par la direction de votre groupe.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 6.1 et 7.3 de l'annexe des comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Eutelsat Communications par les assemblées générales du 20 juillet 2005 pour le cabinet FORVIS MAZARS SA et du 10 novembre 2009 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 30 juin 2026, le cabinet FORVIS MAZARS SA était dans la vingt et unième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la dix-septième année de sa mission. Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 2005.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 24 septembre 2026

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS SA

ERNST & YOUNG et Autres

Signé par :

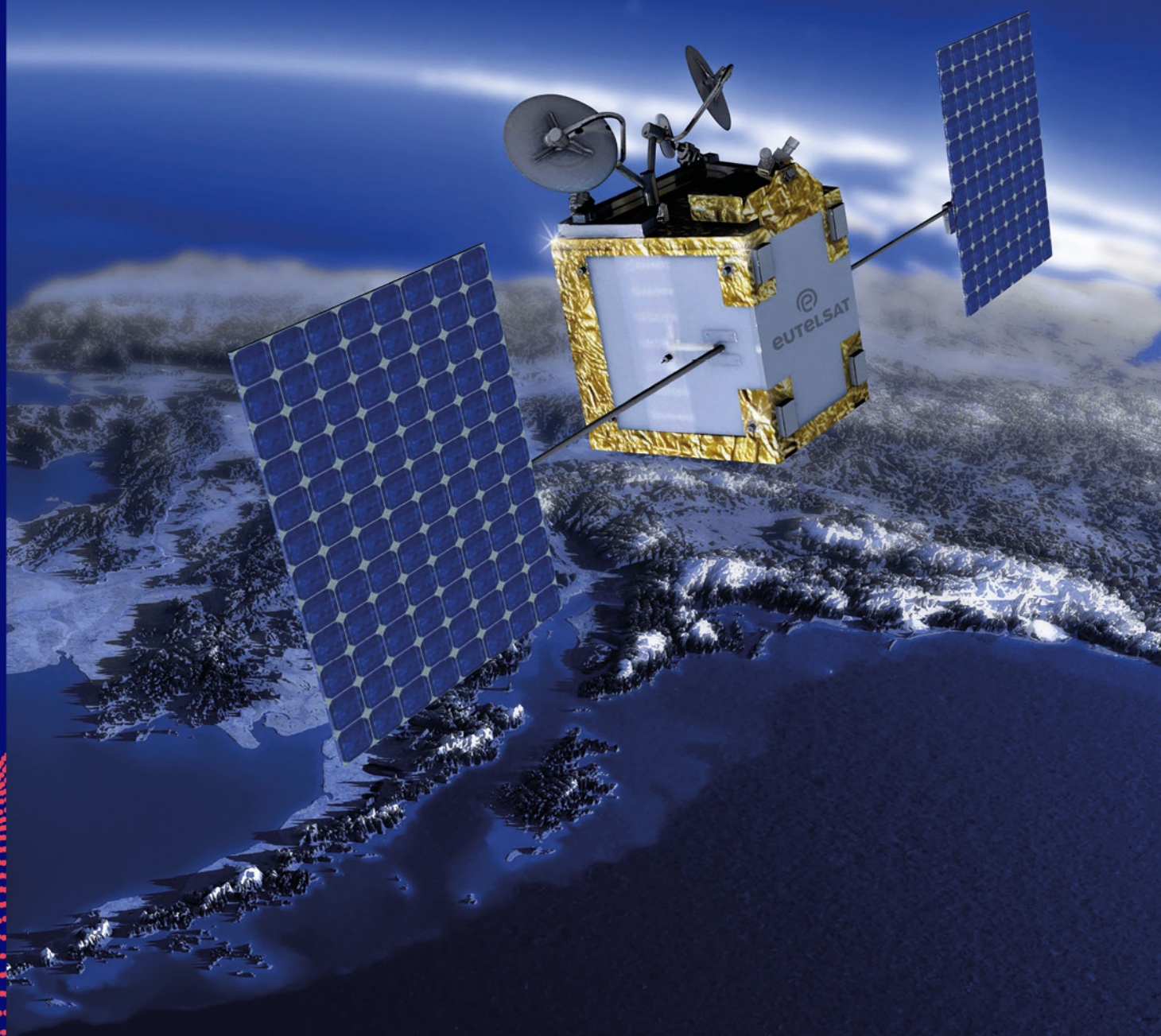
D36BDEAEFF62486...

Karine Dupré

DocuSigned by:

A8B2F0C7AC774A1...

Nicolas Macé



GROUPE EUTELSAT COMMUNICATIONS
ÉTATS FINANCIERS
AU 30 JUIN 2026

1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros, sauf données par action)</i>	Note	30 juin 2025	30 juin 2026
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	6.1	1 243,7	1 235,9
Coûts des opérations	6.2	(241,8)	(239,9)
Frais commerciaux et administratifs	6.2	(325,7)	(363,7)
Dotations aux amortissements	7.1.1, 7.1.2, 7.1.3	(808,3)	(699,3)
Autres produits et charges opérationnels	6.3	(777,0)	(153,2)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		(909,2)	(220,1)
Coût de la dette nette		(173,0)	(194,3)
Autres éléments financiers		(28,0)	(38,2)
RÉSULTAT FINANCIER	6.4	(201,0)	(232,5)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT		(1 110,2)	(452,6)
Impôts sur les sociétés	6.5	6,7	(1,6)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	7.2	(2,4)	(4,7)
RÉSULTAT NET		(1 105,9)	(458,9)
Part attribuable au Groupe		(1 081,9)	(457,3)
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(24,0)	(1,6)
Résultat de base par action revenant aux actionnaires d'Eutelsat Communications S.A.	6.6	(2,279)	(0,524)
Résultat dilué par action revenant aux actionnaires d'Eutelsat Communications S.A.	6.6	(2,268)	(0,523)

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

2 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2025	30 juin 2026
RÉSULTAT NET		(1 105,9)	(458,9)
AUTRES ÉLÉMENTS RECYCLABLES DE GAINS ET PERTES DU RÉSULTAT GLOBAL			
Écart de conversion ⁽¹⁾	7.7.4	(165,2)	25,6
Effet d'impôt	7.7.4	7,7	—
Variations de juste valeur des instruments de couverture ⁽²⁾	7.7.3	13,3	(5,3)
Effet d'impôt	7.7.3	(3,4)	1,4
Recyclage écarts de conversion OneWeb			
AUTRES ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES DE GAINS ET PERTES DU RÉSULTAT GLOBAL			
Variations des engagements de retraite	7.8	4,0	(8,5)
Effet d'impôt		(1,0)	2,2
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DE GAINS ET PERTES DU RÉSULTAT GLOBAL		(144,7)	15,4
TOTAL ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL		(1 250,6)	(443,5)
Part attribuable au Groupe		(1 223,2)	(442,3)
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ⁽³⁾		(27,4)	(1,2)

(1) Les écarts de conversion comprennent les couvertures d'investissement net à l'étranger ainsi que l'effet du débouclage des cross-currency swaps documentés.

(2) Les variations de juste valeur des instruments de couverture concernent les couvertures de flux de trésorerie et l'amortissement des soultes.

(3) La part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle se décompose comme suit :

- (24,0) million d'euros de résultat net au 30 juin 2025 et (1,6) millions d'euros au 30 juin 2026,
- (3,6) million d'euros d'autres éléments recyclables de gains et pertes du résultat global au 30 juin 2025 et 0,6 millions d'euros au 30 juin 2026,
- 0,1 million d'euros d'autres éléments non recyclables de gains et pertes du résultat global au 30 juin 2025 et 0,2 million d'euros au 30 juin 2026.

3 ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2025	30 juin 2026
ACTIF			
Écarts d'acquisition	7.1.1	664,9	757,0
Immobilisations incorporelles	7.1.1	381,6	326,8
Immobilisations corporelles et immobilisations en cours	7.1.2	3 918,4	4 176,7
Droits d'utilisation sur contrats de location	7.1.3	229,3	231,1
Titres des sociétés mises en équivalence	7.2	8,8	3,9
Actifs financiers non courants	7.4.3	135,3	134,6
Actifs sur contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats non courants	7.3	43,4	45,7
Actifs d'impôts différés	7.9.1	28,6	48,1
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		5 410,4	5 723,9
Stocks		116,1	88,2
Créances clients et comptes rattachés	7.3.1	327,3	340,8
Actifs sur contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats courants	7.3	13,4	19,5
Autres actifs courants		76,6	102,8
Actif d'impôt exigible		26,4	37,0
Actifs financiers courants	7.4.3	56,8	18,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.4.1	517,8	1 762,9
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	7.5.1	454,2	—
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		1 588,7	2 370,0
TOTAL DE L'ACTIF		6 999,1	8 093,9

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2025	30 juin 2026
PASSIF			
Capital social	7.7.1	475,2	1 178,3
Primes liées au capital		3 111,8	3 760,2
Réserves et résultat consolidés		(993,0)	(1 317,8)
Participations ne donnant pas le contrôle		67,1	65,9
TOTAL CAPITAUX PROPRES		2 661,1	3 686,6
Dettes financières non courantes	7.4.2	2 493,0	2 884,7
Dettes locatives non courantes	7.4.3	141,9	133,9
Autres passifs financiers non courants	7.4.3	45,6	60,6
Dettes sur immobilisations non courantes	7.4.3	—	—
Passifs de contrats clients non courants	7.4.3	385,5	377,6
Provisions non courantes	7.8	20,1	19,2
Passifs d'impôts différés	7.9	102,9	104,5
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		3 189,0	3 580,6
Dettes financières courantes	7.4.2	471,9	105,3
Dettes locatives courantes	7.4.3	59,5	44,9
Autres dettes et passifs financiers courants	7.4.3	151,0	163,0
Fournisseurs et comptes rattachés		117,1	154,0
Dettes sur immobilisations courantes	7.4.3	91,8	200,4
Impôt à payer		20,1	22,6
Passifs de contrats clients courants	7.3.3	128,1	120,3
Provisions courantes	7.8	8,7	16,3
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	7.5.2	100,7	—
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		1 149,0	826,8
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		6 999,1	8 093,9

4 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2025	30 juin 2026
FLUX D'EXPLOITATION			
Résultat net		(1 105,9)	(458,9)
Résultat des sociétés mises en équivalence		2,4	4,7
Charges d'impôts et d'intérêts, autres éléments d'exploitation		164,4	224,9
Dotations aux amortissements et aux provisions		1 544,9	793,8
Impôts différés	7.9	(23,8)	(14,8)
Variations des clients et comptes rattachés		(52,8)	(24,6)
Variations des actifs sur contrats clients et autres actifs		(48,6)	41,8
Variations des fournisseurs et comptes rattachés		(13,7)	35,8
Variations des passifs de contrats clients et autres passifs		(50,8)	(79,8)
Impôts payés ⁽¹⁾		(33,1)	(14,1)
TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		383,1	508,9
FLUX D'INVESTISSEMENTS			
Acquisitions de satellites et autres immobilisations corporelles et incorporelles	7.1.1, 7.1.2	(388,7)	(541,4)
Produits liés à la cession d'actifs		1,6	0,9
Acquisitions de titres de participation et autres mouvements ⁽²⁾		(22,9)	8,0
TRÉSORERIE UTILISÉE PAR LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(410,1)	(532,5)
FLUX DE FINANCEMENT			
Distributions		0,1	–
Actions propres		0,8	(0,6)
Augmentation ou diminution du capital ⁽³⁾		0,4	1 469,2
Augmentation des emprunts et autres ⁽⁴⁾	7.4.2	2,3	2 184,7
Remboursement des emprunts ⁽⁵⁾	7.4.2	(9,1)	(2 081,1)
Remboursement des dettes locatives	7.4.3	(61,1)	(52,5)
Frais d'émission d'emprunt ⁽⁶⁾		–	(96,6)
Intérêts et autres frais financiers payés		(175,8)	(154,6)
Opérations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle		–	–
Primes et soultes payées sur instruments financiers dérivés		(46,2)	–
TRÉSORERIE UTILISÉE PAR LES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(288,9)	1 268,5
Incidence des variations de change sur la trésorerie		(5,7)	0,3
Incidence des variations de périmètre		2,0	–
AUGMENTATION/(DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE		(319,6)	1 245,1
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE		837,4	517,8
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE		517,8	1 762,9
■ dont Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	7.4.1	517,8	1 762,9
■ dont Découverts compris dans les dettes à la clôture de la période		–	–

(1) Au 30 juin 2026 les impôts payés comprennent principalement, les paiements d'acomptes au titre de l'impôt sur les sociétés chez Eutelsat Asia et Eutelsat International respectivement pour (5,6) millions d'euros et (2,4) millions d'euros; le paiement de l'impôt sur les sociétés par Onweb Colombia, Worldvu Australia, Konnect Africa RDC, respectivement pour (1,9) millions d'euros, (1,0) millions d'euros, et (0,7) millions d'euros. Ils comprennent également le paiement de la CVAE chez Eutelsat SA pour (0,5) millions d'euros.

(2) Au 30 juin 2026 les acquisitions de titres de participation et autres mouvements comprennent principalement le remboursement des dépôts de garanties de NAAL chez Exim India pour 13 millions d'euros.

(3) Au 30 juin 2026, l'augmentation de capital a été présentée dans le tableau de flux de trésorerie nette des frais pour 1 469,2 millions d'euros, soit un montant brut de 1 497,8 millions d'euros et des frais liés à l'augmentation de capital de (28,6) millions d'euros.

(4) Au 30 juin 2026, l'augmentation des emprunts et autres comprend un nouveau prêt à terme pour 400,0 millions d'euros, et deux emprunts obligataires dont les montants respectifs sont de 650,0 millions d'euros et 850,0 millions d'euros, ainsi qu'une ligne de financement d'exploitation sur onweb India pour 4,0 millions d'euros, et la ligne de financement de crédit export pour 280,7 millions d'euros chez Eutelsat communications

(5) Au 30 juin 2026, le remboursement des emprunts comprend le remboursement du prêt à terme échu pour (400,0) millions d'euros, le remboursement d'emprunts obligataires sur Eutelsat SA et Eutelsat communications respectivement pour (777,0) millions d'euros et (600,0) millions d'euros, le remboursement de la dette SMBC pour 231,0 millions d'euros, ainsi que le remboursement de la dette liée à Exim India pour 73,5 millions d'euros.

(6) Au 30 juin 2026, les frais d'émissions d'emprunts correspondent aux coûts des opérations de refinancement et à la mise en place du Crédit Export.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

5 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros sauf données par actions)	Capital social			Réserves et résultat	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
	Nombre	Montant	Primes				
Au 30 Juin 2024	475 178 378	475,2	3 111,8	231,8	3 818,8	94,1	3 912,9
Résultat net de la période	—	—	—	(1 081,9)	(1 081,9)	(24,0)	(1 105,9)
Autres éléments de gains et pertes du résultat global ⁽¹⁾	—	—	—	(141,3)	(141,3)	(3,4)	(144,7)
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	—	—	—	(1 223,2)	(1 223,2)	(27,4)	(1 250,6)
Avantages aux salariés sur souscription d'actions et actions gratuites	—	—	—	(0,8)	(0,8)	—	(0,8)
Autres				(1,4)	(1,4)		(0,9)
Au 30 Juin 2025	475 178 378	475,2	3 111,8	(993,0)	2 594,0	67,1	2 661,1
Résultat net de la période	—	—	—	(457,3)	(457,3)	(1,6)	(458,9)
Autres éléments de gains et pertes du résultat global ⁽¹⁾	—	—	—	15,0	15,0	0,4	15,4
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	—	—	—	(442,3)	(442,3)	(1,2)	(443,5)
Augmentation de capital	703 129 728	703,1	648,4	117,7	1 469,2	—	1 469,2
Actions propres	0	—	—	(0,6)	(0,6)	—	(0,6)
Avantages aux salariés sur souscription d'actions et actions gratuites	0	—	—	0,3	0,3	—	0,3
AU 30 JUIN 2026	1 178 308 106	1 178,3	3 760,2	(1 317,8)	3 620,7	65,9	3 686,6

(1) Les variations des autres éléments de gains et pertes du résultat global comprennent les gains et pertes actuariels constatés sur les avantages postérieurs à l'emploi ainsi que la variation de la réserve de réévaluation sur les instruments financiers (voir note 7.7.3) et de la réserve de conversion (voir note 7.7.4), nets des effets d'impôts associés.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1 ACTIVITÉ

Eutelsat Communications S.A. est l'un des principaux opérateurs mondiaux de télécommunications par satellite, spécialisé dans la fourniture de services de connectivité et de diffusion à travers le monde. Issu de l'acquisition, effective depuis le 28 septembre 2023, par Eutelsat de OneWeb en 2023, le Groupe est le premier opérateur de satellites GEO-LEO pleinement intégré, doté d'une flotte de 31 satellites géostationnaires et d'une constellation en orbite basse (LEO) composée d'environ 650 satellites. Le Groupe répond aux besoins de ses clients présents dans quatre segments de marché clés que sont la Vidéo, où il distribue plus de 5800 chaînes de télévision, et les marchés à forte croissance de la Connectivité mobile, de la Connectivité fixe et des Services aux gouvernements.

Le Groupe s'engage à fournir des services de connectivité sécurisés, résilients et respectueux de l'environnement en vue de contribuer à la réduction de la fracture numérique. La Société est cotée à la Bourse de Paris (Euronext Paris) et à la Bourse de Londres (London Stock Exchange) sous le symbole ETL.

1.2 DURÉE DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois du 1^{er} juillet au 30 juin.

1.3 APPROBATION DES COMPTES

Les états financiers consolidés au 30 juin 2026 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration qui les a arrêtés par une délibération en date du 6 août 2026. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui aura lieu le 26 novembre 2026.

NOTE 2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 AUGMENTATION DE CAPITAL

Au cours de l'exercice, le Groupe a réalisé une opération d'augmentation de capital dans le cadre de sa stratégie visant à renforcer sa structure financière et à soutenir la mise en œuvre de son plan stratégique, notamment le développement de ses activités en orbite basse.

Cette opération comprenait :

- une émission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour un montant brut de 669,8 millions d'euros ;
- des augmentations de capital réservées, pour un montant brut de 828 millions d'euros.

Au total, ces opérations ont permis de lever 1,5 milliard d'euros en fonds propres (montant brut). Elles visent à accroître la flexibilité financière du Groupe, à accompagner ses investissements et à contribuer à la réduction de son endettement.

Les frais directement associés à cette opération, et comptabilisés en diminution de la prime d'émission, s'élèvent à 28,6 millions d'euros, incluant principalement les honoraires des intermédiaires financiers, ainsi que les coûts juridiques et administratifs supportés par le Groupe.

Cette augmentation de capital a été souscrite à la fois par les actionnaires existants et par plusieurs partenaires stratégiques, notamment l'État français, Bharti Space Ltd, le Gouvernement du Royaume-Uni, CMA CGM Participations et le Fonds Stratégique de Participations.

2.2 OPÉRATIONS DE REFINANCEMENT

Le Groupe a procédé, au cours de l'exercice, aux opérations de financement suivantes :

- Novembre 2025 : Contrat de crédit senior de 900 millions d'euros comprenant un prêt à terme de 400 millions d'euros et une ligne de crédit revolving de 500 millions d'euros, destiné au refinancement d'un RCF de 450 millions d'euros levé en 2024 par Eutelsat SA (ci-après « ESA ») venant à échéance en avril

2027, d'un RCF de 100 millions d'euros porté par Eutelsat Communications (ci-après « ECOM ») venant à échéance en juillet 2027 et du prêt à terme de 400 millions d'euros au niveau d'Eutelsat Communications venant à échéance en juin 2027.

- Février 2026 : Signature d'un financement d'environ 1 milliard d'euros auprès d'agences de crédit à l'exportation (ECA), destiné à soutenir l'acquisition de 440 satellites LEO auprès d'Airbus Defence and Space. Ces satellites assureront la continuité opérationnelle totale pour les clients de la constellation LEO de OneWeb, en remplaçant progressivement les satellites existants au terme de leur durée de vie opérationnelle.
- Février 2026 : Accord d'amendement et de réécriture (Amendment and Restatement Agreement) avec la Banque européenne d'investissement (BEI) dans le cadre du changement d'emprunteur (d'Eutelsat SA à Eutelsat Communications SA) pour le prêt à terme de 200 millions d'euros à échéance décembre 2028.
- Février 2026 : Eutelsat Communications a procédé à une émission d'obligations de premier rang non assorties de sûretés (senior unsecured notes) à double tranche de 1,5 milliard d'euros, composée d'une tranche à 5 ans de 850 millions d'euros et d'une tranche à 7 ans de 650 millions d'euros, avec des coupons respectifs de 5,75 % et 6,25 %. Le produit de l'émission a permis de rembourser intégralement deux séries d'obligations émises par Eutelsat SA : les obligations de 600 millions d'euros à 2,25 % échéant en 2027, et les obligations de 600 millions d'euros à 9,75 % échéant en 2029.

Les frais directement associés à cette opération soit 36,5 millions d'euros (hors coût de la garantie sur l'ECA) ont été comptabilisés soit selon la méthode du taux d'intérêt effectif, soit étalés sur la durée de l'emprunt selon la nature du sous-jacent. En parallèle, le Groupe a comptabilisé en résultat financier 9,4 millions d'euros de coût non amortis concernant le rachat des instruments mentionnés ci-dessus, 5,9 millions d'euros lié à des instruments de couverture, et 33,7 millions d'euros de pénalité de remboursement anticipé.

2.3 AUTRES FAITS MARQUANTS

- Le 29 janvier 2026, le Groupe a été notifié que le gouvernement français n'avait pas donné son accord à la vente d'actifs d'infrastructure terrestres à EQT. En conséquence, les actifs et passifs initialement identifiés dans le cadre de cette transaction ne sont plus classés en actifs et passifs détenus en vue de la vente. Aucune pénalité ni indemnité n'est due, l'approbation réglementaire constituant une condition suspensive à la réalisation de la transaction initialement prévue.
- Le 30 janvier 2026, le Groupe a signé un accord avec Thales Alenia Space France pour l'arrêt par anticipation d'un contrat signé en octobre 2022 et couvrant la fourniture du satellite E113WX. Au titre de cet accord, le Groupe a reçu une indemnité de 15,8 millions d'euros. Le Groupe a comptabilisé une dépréciation de 66,9 millions d'euros des actifs concernés.
- Suite à la réalisation de ses tests d'impairment annuel, le Groupe a comptabilisé une dépréciation de 91,8 millions d'euros concernant K-VHTS et 19,5 millions d'euros concernant 7°E.
- Nouvelles mises en service de satellites et fin de mission :
 - le 19 décembre 2025, le satellite EUTELSAT 50WA (anciennement EUTELSAT 12 WEST G) a été positionné à 50,3° Ouest est déclaré opérationnel au profit d'un opérateur tiers,
 - le 4 mars 2026, le satellite Eutelsat 56A (également connu sous le nom d'Express AT1) a subi une défaillance critique entraînant la perte de son contrôle par RSCC. En conséquence le contrat de location à vie a pris fin et ce satellite ne fait désormais plus partie de la flotte d'Eutelsat,
 - le 10 mars 2026, le satellite Eutelsat 140A (également connu sous le nom d'Express AT2) a été repositionné afin d'assurer

la continuité d'une partie des services précédemment fournis par Express AT1. Le contrat de location à vie a également pris fin et ce satellite ne fait désormais plus partie de la flotte d'Eutelsat,

- le 12 avril 2026, le satellite Eutelsat 139 West A, arrivé en fin de vie opérationnelle, complètement amorti, a été désorbité.
- Le 16 décembre 2024, le consortium SpaceRISE, dont le Groupe est membre avec Hispasat et SES, a annoncé avoir signé un accord pour la conception, la construction et l'exploitation de la constellation IRIS2 (Infrastructure for Resilience, Interconnectivity and Security by Satellite) pour le compte de l'Union européenne dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP). L'accord de concession a une durée initiale de 12 ans. Le Groupe, en tant que membre principal du consortium SpaceRISE, progresse bien vers le Rendez-Vous 1 du programme IRIS2. Le Groupe travaille en étroite collaboration avec la Commission européenne et l'Agence spatiale européenne pour valider la plupart des termes et conditions clés, y compris les coûts de projet, les arrangements de la chaîne d'approvisionnement, et les exigences techniques pour la conception, la livraison et l'exploitation de la constellation innovante IRIS2 LEO-H. Le Groupe reste pleinement engagé envers la vision de l'Union européenne d'une infrastructure de connectivité spatiale souveraine, sécurisée et compétitive. En tant que membre principal du consortium SpaceRISE, le Groupe collabore avec tous les partenaires pour assurer la réussite de la livraison IRIS2.

NOTE 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent la société Eutelsat Communications S.A., ses filiales et les sociétés sur lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint ou une influence notable (l'ensemble constituant le « Eutelsat Group » ou le « Groupe »).

Principes comptables

Les filiales sont toutes des entités dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle. Le contrôle se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, généralement mais pas systématiquement accompagné de la détention de plus de la moitié des droits de vote. L'existence et les effets des droits de votes potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles, le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes de direction et l'existence de droits de veto sont autant d'éléments pris en compte pour déterminer si le Groupe contrôle une entité. Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale, à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle cesse d'exister. La part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe est comptabilisée en participations ne donnant pas le contrôle.

Les comptes des sociétés sous contrôle conjoint sont consolidés par mise en équivalence lorsque celles-ci sont qualifiées de coentreprises et suivant le pourcentage d'intérêt propre à chaque élément du bilan et du compte de résultat lorsqu'elles sont qualifiées d'activités conjointes.

Les comptes des entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %.

3.1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Au 30 juin 2026, la liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est la suivante :

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle au 30 Juin 2026	% d'intérêt au 30 Juin 2026
Eutelsat MENA FZ-LLC	Arabie Saoudite	IG	100 %	96 %
OneWeb Angola – Servicos de Telecomunicacoes (SU) LDA	Angola	IG	100 %	99 %
OneWeb SA (Argentina)	Argentine	IG	100 %	99 %
Eutelsat Australia PTY Ltd	Australie	IG	100 %	96 %
OneWeb - WorldVu Australia Pty Ltd	Australie	IG	100 %	99 %

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle au 30 Juin 2026	% d'intérêt au 30 Juin 2026
EUTELSAT BH D.O.O. SARAJEVO ⁽¹⁾	Bosnie	IG	100 %	96 %
EUTELSAT BULGARIA ⁽¹⁾	Bulgarie	IG	100 %	96 %
OneWeb (Bulgaria) EOOD	Bulgarie	IG	100 %	99 %
Eutelsat do Brasil LTDA ⁽¹⁾	Brésil	IG	100 %	96 %
Eutelsat do Brasil Participacoes LTDA ⁽¹⁾	Brésil	IG	100 %	96 %
Eutelsat Servicos de telecomunicacoes Do Brasil Ltd ⁽¹⁾	Brésil	IG	100 %	96 %
OneWeb Brazil Head Office (Brazil)	Brésil	IG	100 %	99 %
OneWeb Brazil Itajaí Branch (Brazil)	Brésil	IG	100 %	99 %
OneWeb Brazil Petrolina Branch (Brazil)	Brésil	IG	100 %	99 %
OneWeb Brazil Rio de Janeiro Branch (Brazil)	Brésil	IG	100 %	99 %
OneWeb Communications Canada Ltd.	Canada	IG	100 %	99 %
KONNECT AFRICA RDC ⁽¹⁾	République démocratique du Congo	IG	100 %	92 %
Konnect Africa Côte d'Ivoire ⁽¹⁾	Côte d'Ivoire	IG	100 %	81 %
OneWeb Chile SpA	Chili	IG	100 %	99 %
OneWeb Costa Rica Limitada	Costa Rica	IG	100 %	99 %
Eutelsat international Limited	Chypre	IG	100 %	96 %
Noorsat Media City	Chypre	IG	100 %	96 %
ES 174E Ltd	Chypre	IG	100 %	96 %
ETL Cyprus Ltd	Chypre	IG	100 %	96 %
Eutelsat Services und Beteiligungen Gmbh	Allemagne	IG	100 %	96 %
OneWeb Network Access Holdings Limited (Fiji Branch)	Kazakhstan	IG	100 %	99 %

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle au 30 Juin 2026	% d'intérêt au 30 Juin 2026
Eutelsat SA	France	IG	100 %	96 %
Eutelsat Communications SA	France	IG	100 %	100 %
Fransat SA	France	IG	100 %	96 %
Eutelsat Konnect Services	France	IG	100 %	96 %
Konnect Africa France	France	IG	100 %	96 %
OneWeb France SAS	France	IG	100 %	99 %
Taurus Satellite Holding	Royaume-Uni	IG	100 %	96 %
BroadBand4Africa LTD	Royaume-Uni	IG	100 %	96 %
Eutelsat UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100 %	96 %
OneWeb Holdings Ltd (UK) ⁽²⁾	Royaume-Uni	IG	100 %	99 %
Oneweb Communications Ltd (UK)	Royaume-Uni	IG	100 %	99 %
OneWeb - Network Access Assoc Ltd (UK)	Royaume-Uni	IG	100 %	99 %
OneWeb Network Access Holdings Ltd (UK)	Royaume-Uni	IG	100 %	99 %
OneWeb Consolidated	Royaume-Uni	IG	100 %	99 %
OneWeb Ghana Ltd	Ghana	IG	100 %	99 %
OneWeb ApS (Greenland)	France	IG	100 %	99 %
Eutelsat Greece	Grèce	IG	100 %	96 %
OneWeb - PT OneWeb Communications Indonesia	Indonésie	IG	100 %	99 %
BB4A Israel Ltd	Israël	IG	100 %	96 %
OneWeb India Communications Private Limited (India)	Inde	IG	100 %	99 %
Skylogic Spa	Italie	IG	100 %	96 %
Skylogic Mediterraneo srl	Italie	IG	100 %	96 %
OneWeb Srl (Italy)	Italie	IG	100 %	99 %
OneWeb - WorldVu Satellites Limited	États-Unis	IG	100 %	99 %
OneWeb Ltd (Jersey)	États-Unis	IG	100 %	99 %
OneWeb G.K. (Japan)	Japon	IG	100 %	99 %
Noor Al Sharq	Chypre	IG	100 %	96 %
OneWeb Kazakhstan Ltd	Kazakhstan	IG	100 %	99 %
OneWeb Communications S.a.r.L (Luxembourg)	Luxembourg	IG	100 %	99 %
OneWeb Ltd (Malta)	Malte	IG	100 %	99 %
OneWeb (Mauritius) Ltd	île Maurice	IG	100 %	99 %
Satelites Mexicanos S.A. de C.V. ⁽¹⁾	Mexique	IG	100 %	96 %
SMVX Administracion S. de R.L. de C.V. ⁽¹⁾	Mexique	IG	100 %	96 %
SMVS Servicios Tecnicos S. de R.L. de C.V. ⁽¹⁾	Mexique	IG	100 %	96 %
OneWeb - WorldVu Mexico S.DE R.L DE C.V.	Mexique	IG	100 %	99 %
Satmex International B.V. ⁽¹⁾	Pays-Bas	IG	100 %	96 %
OneWeb Norway AS	Norvège	IG	100 %	99 %
Eutelsat Polska spzoo	Pologne	IG	100 %	96 %
Eutelsat Madeira Unipessoal Lda	Madère	IG	100 %	96 %
OneWeb - WorldVu Unipessoal Lda (Portugal)	Portugal	IG	100 %	99 %
Eutelsat Networks LLC	Russie	IG	100 %	96 %
Eutelsat Rus LLC	Russie	IG	100 %	96 %

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle au 30 Juin 2026	% d'intérêt au 30 Juin 2026
OneWeb - First Tech Web Company Limited (Saudi Arabia)	Arabie Saoudite	MEE	49,59 %	50 %
OneWeb Sweden AB	Suède	IG	100 %	99 %
Eutelsat Asia Pte. Ltd	Singapour	IG	100 %	96 %
OneWeb Asia PTE Limited (Singapore)	Singapour	IG	100 %	99 %
OneWeb Senegal SARL	Sénégal	IG	100 %	99 %
OneWeb Turkey İletişim Hizmetleri A.Ş.	Turquie	IG	100 %	99 %
Konnect Broadband Tanzania Limited	Tanzanie	IG	100 %	96 %
Eutelsat Inc	États-Unis	IG	100 %	96 %
Eutelsat America Corp	États-Unis	IG	100 %	99 %
ES 172 LLC	États-Unis	IG	100 %	96 %
EAS Delaware Corp	États-Unis	IG	100 %	96 %
Satmex USA LLC(1)	États-Unis	IG	100 %	96 %
OneWeb - WorldVu Development LLC (US)	États-Unis	IG	100 %	99 %
OneWeb - WorldVu JV Holdings LLC (US)	États-Unis	IG	100 %	99 %
OneWeb Holdings LLC	États-Unis	IG	100 %	99 %
Eutelsat Network Solutions	États-Unis	IG	100 %	96 %
Konnect South Africa Ltd	Afrique du Sud	IG	100 %	96 %
OneWeb - WorldVu South Africa (Pty) Ltd	Afrique du Sud	IG	100 %	99 %
OneWeb Colombia Limited	Colombie	IG	100 %	99 %
OneWeb SA (Argentina)_OLD	Argentine	IG	100 %	99 %
OneWeb Canada Communications Ltd_OLD	Canada	IG	100 %	99 %
OneWeb Ltd (Malta)_OLD	Malte	IG	100 %	99 %
Australian AntennaCo Pty Ltd ⁽³⁾	Australie	IG	100 %	96 %
AntennaCo Brazil ⁽³⁾	Brésil	IG	100 %	96 %
Cameroon AntennaCo SARL ⁽³⁾	Cameroun	IG	100 %	96 %
Passive Satellite Infrastructure Assets Canada Limited	Canada	IG	100 %	96 %
Chile AntennaCo SpA ⁽³⁾	Chili	IG	100 %	96 %
AntennaCo Colombia SAS ⁽³⁾	Colombie	IG	100 %	96 %
Costa Rica AntennaCo ⁽³⁾	Costa Rica	IG	100 %	96 %
AntennaCo France ⁽³⁾	France	IG	100 %	96 %
AntennaCo Holdings ⁽³⁾	France	IG	100 %	96 %
Ghana AntennaCo ⁽³⁾	Ghana	IG	100 %	96 %
Greece AntennaCo IKE ⁽³⁾	Grèce	IG	100 %	96 %
Indonesia AntennaCo ⁽³⁾	Indonésie	IG	100 %	96 %
AntennaCo Japan KK ⁽³⁾	Japon	IG	100 %	96 %
Kazakhstan Antenna Co. Ltd. ⁽³⁾	Kazakhstan	IG	100 %	96 %
Mauritius AntennaCo ⁽³⁾	île Maurice	IG	100 %	96 %
AntennaCo Mexico ⁽³⁾	Mexique	IG	100 %	96 %
Norway AntennaCo AS ⁽³⁾	Norvège	IG	100 %	96 %
Poland AntennaCo spółka z o.o. ⁽³⁾	Pologne	IG	100 %	96 %
Portugal AntennaCo Lda ⁽³⁾	Portugal	IG	100 %	96 %
AntennaCo South Africa ⁽³⁾	Afrique du Sud	IG	100 %	96 %

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle au 30 Juin 2026	% d'intérêt au 30 Juin 2026
AntennaCo Sweden Aktiebolag ⁽³⁾	Suède	IG	100 %	96 %
Polynesian AntennaCo (3)	Polynésie	IG	100 %	96 %
WorldVu Tanzania	Tanzanie	IG	100 %	99 %
1. Antenna Company FZ-LLC; OR 2. AntennaCo FZ-LLC; OR 3. Antenna Company FZ-LLC. ⁽³⁾	Arabie Saoudite	IG	100 %	96 %
Antennaco Limited ⁽³⁾	Royaume-Uni	IG	100 %	96 %
AntennaCo US LLC ⁽³⁾	États-Unis	IG	100 %	96 %
Greenland AntennaCo ApS ⁽³⁾	Groenland	IG	100 %	96 %

IG : Intégration globale

MEE : Mise en équivalence

(1) Sociétés dont l'exercice fiscal est clos au 31 décembre pour des raisons légales ou historiques.

(2) Sociétés dont l'exercice fiscal est clos au 31 mars pour des raisons légales ou historiques. Les autres sociétés ont un exercice fiscal clos au 30 juin.

(3) Sociétés destinées à être utilisées initialement pour mettre en oeuvre la cession de ses infrastructures passives terrestres

3.2 PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Au cours de l'exercice, le Groupe a constitué plusieurs nouvelles entités juridiques (Cf.§3.1), destinées à être utilisées initialement pour mettre en œuvre la cession de ses infrastructures passives terrestres, cette cession ayant été *in fine* annulée (Cf.§2.3).

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 4 PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

4.1 BASES DE PRÉPARATION DES COMPTES

Les États financiers consolidés couvrent les périodes de 12 mois arrêtées aux 30 juin 2026 et 2025.

Conformément au règlement n° 1606/2002 du Parlement européen et du conseil du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, Eutelsat présente ses états financiers consolidés selon le référentiel comptable international (IFRS). Ce référentiel intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations du comité d'interprétation (SIC et IFRIC), applicable de manière obligatoire au 30 juin 2026.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union Européenne au 30 juin 2026 est disponible à l'adresse Internet suivante : http://ec.europa.eu/commission/index_fr.

Les états financiers consolidés ont été établis selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement.

Nouvelles normes et interprétations

Le Groupe applique depuis le 1^{er} juillet 2025 les nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous et adoptées par l'Union européenne :

- Amendement à IFRS 10 et IAS 28 – vente ou contribution d'actifs entre un investisseur et une société liée (associate ou Joint Venture) ;
- Amendement à IFRS 9 et IFRS 7 – amendement à la classification et à l'évaluation des instruments financiers ;
- Amendement à IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 10 et IAS 7 – Améliorations annuelles aux standards IFRS, Volume 11 ;
- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – Contrat faisant référence à des sources d'énergie intermittente.

Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'effet significatif sur les états financiers du Groupe.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les standards et amendements suivants :

- IFRS 18-Présentation des états financiers et informations à fournir applicable au 1^{er} janvier 2027 - le Groupe est en cours d'analyse des impacts de la mise en place d'IFRS 18 sur ses Disclosures financières ;
- IFRS 19-Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir applicable au 1^{er} janvier 2027 ;
- Amendement à IAS 21, Conversion vers une monnaie de présentation hyperinflationniste applicable au 1^{er} janvier 2027 ;
- Amendement aux exemples illustratifs concernant IFRS 7, IFRS 18, IAS 1, IAS 8, IAS 36 et IAS 37. Pas de date effective ou de transition.

Pilier II

Le dispositif Pilier II de l'OCDE a été mis en œuvre dans la réglementation fiscale française à compter du 1^{er} janvier 2024. En conséquence, Eutelsat Communications S.A. et toutes ses entités contrôlées entrent dans le champ de nouvelles obligations fiscales et de conformité qui peuvent, selon le taux effectif d'imposition (TEI) calculé pour chaque juridiction où le Groupe est présent, entraîner un impôt supplémentaire afin de porter ce TEI à 15 %.

L'application de la réglementation Pilier II n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 30 juin 2026.

4.2 RÈGLES DE PRÉSENTATION

4.2.1 Conversion des états financiers et transactions en devises étrangères

Les états financiers consolidés d'Eutelsat sont présentés en euro. En application de la norme IAS 21, effets des variations des cours des monnaies étrangères, chaque filiale du Groupe Eutelsat comptabilise ses opérations dans la monnaie la plus représentative de son environnement économique, la monnaie fonctionnelle.

Les filiales situées dans des pays en dehors de la zone euro tiennent leurs comptabilités dans la devise la plus représentative de leurs environnements économiques respectifs. L'ensemble des actifs et passifs monétaires libellés en devise est converti au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période. Les écarts de conversion du bilan et du compte de résultat qui proviennent des variations de taux de change sont présentés en écarts de conversion dans les capitaux propres. Le Groupe ne consolide aucune société significative dont la devise fonctionnelle est celle d'une économie hyperinflationniste.

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle aux taux de change des jours des transactions. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en résultat de change.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion des avances capitalisables consenties à des filiales étrangères et faisant partie de l'investissement net dans la filiale consolidée sont enregistrés directement en capitaux propres sous la rubrique écart de conversion.

La principale devise étrangère utilisée est le dollar U.S. Le taux de clôture retenu est de 1,1406 dollar U.S. pour 1 euro et le taux moyen de la période est de 1,1661 dollar U.S. pour 1 euro.

4.2.2 Présentation des actifs et passifs courants et non courants

Les actifs et les passifs courants sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser, consommer ou régler durant le cycle d'exploitation normal, qui est inférieur à 12 mois. Tous les autres actifs et passifs sont non courants.

4.3 JUGEMENTS COMPTABLES ET ESTIMATIONS SIGNIFICATIVES

La préparation des états financiers consolidés du Groupe requiert le recours à des jugements, estimations et hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif et les montants des produits et des charges qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. La Direction est amenée à revoir ces estimations et appréciations de manière constante sur la base de l'expérience passée et d'autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques existantes lors de la formulation de ces estimations et hypothèses. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers au 30 juin 2026, la Direction a exercé son jugement, notamment au regard de la valeur recouvrable des actifs, de la reconnaissance du chiffre d'affaires, de l'estimation des provisions et l'appréciation des passifs éventuels, de la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt, de l'évaluation du risque de non recouvrabilité des créances clients.

Les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations.

4.4 SAISONNALITÉ

Les activités du Groupe Eutelsat ne présentent pas de variations saisonnières significatives

NOTE 5 INFORMATION SECTORIELLE

En application de la norme IFRS 8 « Secteurs Opérationnels », l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion financière interne communiquées au Directeur Général et au Directeur Financier, conjointement, le CODM (« Chief Operating Decision Maker »), qui sont responsables de l'allocation des ressources financières.

Le Groupe a toujours considéré qu'il n'avait qu'une activité globale de prestation de services de connectivité entièrement intégrés partout dans le monde, pour la vidéo, les réseaux d'entreprise à haut débit, les mobiles, principalement à destination des opérateurs de télécommunication et diffuseurs internationaux, les intégrateurs de réseaux d'entreprise et les sociétés pour leurs besoins propres.

La prise de contrôle de OneWeb en septembre 2023 n'a pas changé cette évaluation, le Groupe considérant que le critère le plus pertinent d'analyse est l'appréciation des services rendus et la nature des risques associés, plutôt que leur destination.

Les indicateurs de performance suivis sont :

- le chiffre d'affaires ;
- l'EBITDA ajusté ;
- les investissements bruts couvrant les acquisitions de satellites et d'autres actifs corporels ou incorporels, ainsi que les paiements liés aux dettes de location.

Exercice clos au 30 juin 2026 (€ millions)	2025	2026
Produits des activités ordinaires	1 243,7	1 235,9
Charges opérationnelles	(567,6)	(603,6)
EBITDA AJUSTÉ	676,2	632,4
Dotations aux amortissements	(808,3)	(699,3)
Autres produits et charges opérationnels	(777,0)	(153,2)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(909,2)	(220,1)
Résultat financier	(201,0)	(232,5)
Impôts sur les sociétés	6,7	(1,6)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(2,4)	(4,7)
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(24,0)	(1,6)
PART ATTRIBUABLE AU GROUPE	(1 081,9)	(457,3)

Exercice clos au 30 juin 2026 (€ millions)	2025	2026
Dettes nettes à la clôture	2 626,6	1 464,6

Exercice clos au 30 juin 2026 (€ millions)	2025	2026
Acquisitions de satellites, d'autres biens et équipements et d'actifs incorporels	(388,7)	(541,4)
Encaissement des prêts ECA et autres lignes de crédit bancaires	—	280,7
Remboursements des prêts SMBC et autres lignes de crédit bancaires	(9,1)	(273,9)
Dettes locatives	(61,1)	(52,5)
CASH-FLOW DISCRÉTIONNAIRE	(458,9)	(587,1)

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 6 NOTES ANNEXES DU COMPTE DE RÉSULTAT

6.1 CHIFFRE D’AFFAIRES

Principes comptables

Le Groupe suit les préconisations d'IFRS 15

La majorité des contrats concerne la fourniture de services de capacité satellitaire auprès de clients distributeurs (qui revendent la capacité à des utilisateurs finaux) et de clients utilisateurs (qui utilisent la capacité pour leurs propres besoins). Ces contrats couvrent généralement des périodes allant de plusieurs mois à plusieurs années à l'exception de certains contrats portant sur de la fourniture de capacité occasionnelle de courte durée. Pour l'ensemble de ces contrats, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement, au fur et à mesure du transfert du contrôle de la capacité au client sur la période contractuelle en fonction du volume d'unités de capacité satellitaire vendu (exprimé en Mhz ou Mbps selon les contrats). Cette méthode permet de reconnaître le chiffre d'affaires correspondant au niveau de service rendu à nos clients pour une période donnée en tenant compte des éventuelles variations de volume d'unités vendues au cours du contrat.

Certains contrats incluent des contreparties variables telles que des prix variables ou des périodes de gratuité. Pour ces contrats, le Groupe estime le montant de contrepartie auquel il aura droit en échange de la fourniture des services promis au client et en tient compte dans la reconnaissance du chiffre d'affaires dès lors qu'il est hautement probable que la levée ultérieure de l'incertitude relative au montant cumulé du chiffre d'affaires ne se produira pas.

Le Groupe prend parfois à sa charge des frais marketing (promotion, publicité...) ou techniques (principalement des achats et installations d'antennes) pour le compte de certains clients. Lorsque ces frais ne sont pas distincts du service transféré au client, ils constituent une même obligation de performance avec le service fourni et la contrepartie payable au client est reconnue en réduction du prix de la transaction. Lorsque la contrepartie payable au client est octroyée en contrepartie d'un service distinct de la part du client et correspond à la juste valeur du service pour le Groupe elle est comptabilisée en charges opérationnelles.

Certains contrats prévoient la possibilité d'une résiliation anticipée, moyennant le versement d'indemnités. Lorsque ces indemnités sont versées dans le cadre d'une modification de contrat qui porte sur des services du contrat existant, les services du contrat amendé ne forment qu'une seule et même obligation de performance avec les services partiellement remplis à la date de modification. Ces indemnités sont alors étalées sur la durée de vie du contrat modifié.

Les paiements initiaux reçus sont reportés en tant que passif contractuel dans la mesure où ils dépassent le chiffre d'affaires cumulé comptabilisé. Une évaluation est effectuée pour déterminer si les paiements anticipés constituent un avantage financier significatif pour le Groupe. Lorsqu'une composante de financement importante attribuable à la fourniture de financement est identifiée, le Groupe ajuste les produits à comptabiliser pour tenir compte de l'effet de l'actualisation et dénoue le passif du contrat sur la base du taux d'actualisation qui serait reflété dans une transaction de financement distincte avec le client. Les produits et les charges de financement applicables sont présentés sur une base brute.

6.1.1 Chiffre d'affaires par application

Le chiffre d'affaires par application se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2025	30 juin 2026
Vidéo	608,2	519,2
Services aux gouvernements	211,0	235,5
Connectivité Fixe	247,3	270,0
Connectivité Mobile	159,7	172,4
TOTAL ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	1 226,3	1 197,1
Autres revenus ⁽¹⁾	17,5	38,8
TOTAL	1 243,7	1 235,9
Taux de change EUR/USD	1,082	1,166

(1) Les autres revenus incluent l'effet de couverture de change du chiffre d'affaires euros/dollars qui s'élève à 6,9 millions d'euros contre 0,8 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2025.

Les autres revenus incluent l'effet de couverture de change euros/dollars, la rémunération de services de conseil ou d'ingénierie fournis à des tiers.

6.1.2 Chiffre d'affaires par zone géographique

Le chiffre d'affaires par zone géographique, déterminé à partir des adresses de facturation des clients, se présente comme suit :

(en millions d'euros et pourcentage)		30 juin 2025		30 juin 2026	
Régions		Montant	%	Montant	%
France		85,2	6,8	101,9	8,2
Italie		101,5	8,2	80,9	6,5
Royaume-Uni		73,4	5,9	66,5	5,4
Europe (autres)		350,1	28,1	374,0	30,3
États-Unis		228,3	18,3	218,1	17,7
Amériques (autres)		43,3	3,5	44,9	3,6
Moyen-Orient		193,3	15,5	211,4	17,1
Afrique		106,4	8,6	72,0	5,8
Asie		60,7	4,9	58,4	4,7
Autres ⁽¹⁾		1,5	0,1	7,8	0,6
TOTAL		1 243,7	100,0	1 235,9	100,0

(1) Les autres revenus incluent l'effet de couverture de change du chiffre d'affaires euros/dollars qui s'élève à 6,9 millions d'euros contre 0,8 million d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2025.

6.1.3 Carnet de commandes

Le carnet de commandes représente le chiffre d'affaires futur correspondant aux contrats d'attribution de capacité ou de services (y compris les contrats pour les satellites en cours d'approvisionnement). Il s'établit à 3,4 milliards d'euros au 30 juin 2026. Le carnet de commandes sécurisé, qui correspond aux exigences requises par IFRS 15 et excluant le chiffre d'affaires soumis à des clauses de rupture anticipées, s'élève à 2,7 milliards d'euros. Le montant du carnet de commandes sécurisé à échéance à moins de cinq ans s'élève à 2,5 milliards d'euros, dont 1,5 milliard à moins de deux ans.

6.2 CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les coûts des opérations incluent principalement les coûts de personnel et les autres coûts liés au contrôle et à l'exploitation des satellites, ainsi que les primes d'assurance vie en orbite des satellites.

Les frais commerciaux et administratifs comprennent essentiellement les coûts du personnel administratif et commercial, l'ensemble des dépenses de marketing et de publicité ainsi que les frais généraux rattachés.

Les charges opérationnelles relatives aux dépréciations sur les créances commerciales et les actifs sur contrat clients s'élèvent à 11 millions d'euros au 30 juin 2026 (contre 17,6 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2025).

6.2.1 Charges de personnel

Les charges de personnel (y compris la participation légale des salariés) se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2025	30 juin 2026
Coûts des opérations	117,1	117,3
Charges commerciales et administratives	122,7	129,6
TOTAL	239,8	247,0

Les salariés d'Eutelsat S.A. bénéficient d'un Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) alimenté par versements volontaires des salariés, d'un dispositif de Compte Épargne Temps (CET) et d'un accord d'intéressement conclu pour une durée de trois ans assis sur des objectifs révisables annuellement.

6.2.2 Effectifs

Le Groupe compte 1 645 salariés équivalent temps plein à la clôture au 30 juin 2026 (dont 496 salariés OneWeb) contre 1 578 à la clôture au 30 juin 2025 (dont 510 salariés OneWeb).

Le nombre moyen d'employés, en équivalent temps plein sur l'exercice, s'établit comme suit :

	30 juin 2025	30 juin 2026
Opérations	865	882
Fonctions commerciales et administratives	713	763
TOTAL	1 578	1 645

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

6.2.3 Rémunération en actions et assimilés

Principes comptables

Les paiements fondés sur des actions sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution des plans et sont comptabilisés en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres pour les plans dénoués en actions ou des autres passifs financiers pour les plans dénoués en trésorerie. Ils sont réévalués à chaque clôture afin de tenir compte de l'évolution des hypothèses d'acquisition des droits (taux de rotation du personnel, probabilité d'atteinte des critères de performance) et, pour les plans dénoués en trésorerie, de l'évolution des conditions de marché (cours de bourse).

En complément des plans en vigueur au sein du Groupe au 30 juin 2025, le Groupe a octroyé trois nouveaux plans d'actions, l'un réglé en trésorerie et les deux autres en actions, le 17 décembre 2025. L'attribution de ces actions est soumise à une condition de présence et à l'atteinte de conditions de performance.

Le Groupe a mis à jour la valorisation des dettes relatives aux plans de stocks options (plan de stocks options de Oneweb attribué

antérieurement à l'acquisition par Eutelsat et modifié dans le cadre de ce changement de contrôle) et d'actions gratuites réglés en trésorerie aboutissant à la comptabilisation d'une reprise nette de 10,6 millions d'euros sur l'année.

Les caractéristiques des plans sont les suivantes :

Caractéristiques des plans	Plan novembre 2023	Plan novembre 2024	Plan novembre 2025	Plans AGA décembre 2025
Période d'acquisition	Juillet 2023 - Juin 2026	Juillet 2024 - Juin 2027	Décembre 2025 - Juin 2028	Décembre 2025 - Décembre 2028
Mode de règlement	Trésorerie	Trésorerie	Trésorerie	Actions
Nombre maximal d'actions attribuables à l'origine	1 370 787	1 555 584	1 399 420	1 115 951
Nombre de bénéficiaires	35	40	51	1
NOMBRE D'ACTIONS ET CONDITIONS DE PERFORMANCE DU PLAN D'ACTIONS GRATUITES				
Nombre d'actions total en circulation	—	—	—	1 115 951
Conditions de performance				Connectivity Revenues, Ebitda, CAPEX, CSR, TSR, Mise en oeuvre d'une augmentation de capital, Mise en oeuvre du plan de refinancement, Compétences managériales
NOMBRE D'ACTIONS ET CONDITIONS DE PERFORMANCE DES PLANS D'ACTIONS FICTIVES				
Nombre d'actions total en circulation	463 161	631 918	1 343 236	—
Objectifs de performance	New Business Revenues, cash-flow libre discrétionnaire et CSR	Connectivity Revenues, Ebitda, CAPEX et CSR	Connectivity Revenues, Ebitda, CAPEX et CSR	
JUSTE VALEUR DES ACTIONS AU 30 JUIN 2026				
Juste valeur hors TSR ⁽¹⁾ (actions)				1,83
Juste valeur hors TSR ⁽¹⁾ (trésorerie)	2,7	2,5	2,5	
Juste valeur après prise en compte TSR ⁽¹⁾				0,81
Valorisation totale du plan au 30 Juin 2026 (en millions d'euros) ⁽²⁾	1,0	1,4	3,1	1,8
CHARGE DE L'EXERCICE				
Charge de l'exercice clos le 30 Juin 2026 (en millions d'euros) ⁽²⁾	(0,4)	(0,3)	(0,7)	(0,3)

(1) Le TSR (total shareholder return) relatif mesure le taux de rentabilité de l'action Eutelsat par rapport à celui d'autres références ou indices. Cette condition de performance n'est applicable qu'aux mandataires sociaux.

(2) Hors charges sociales.

(3) Plan AGA exceptionnel inclus.

6.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Principes comptables

Les autres produits et charges opérationnels sont constitués des produits et charges inhabituels, anormaux et peu fréquents. Ils comprennent notamment les dépréciations d'actifs, le coût des échecs au lancement et les remboursements d'assurance y afférant, les litiges non commerciaux nets des frais engagés, les frais de restructuration, les résultats de cession d'immobilisations et les conséquences des évolutions de périmètre (frais d'acquisitions et résultats de cession).

(en millions d'euros)	30 juin 2025	30 juin 2026
Autres produits opérationnels	3,1	47,7
Autres charges opérationnelles	(780,2)	(200,9)
TOTAL	(777,0)	(153,2)

Au 30 juin 2026, les autres produits opérationnels sont principalement liés à la fin des contrats de location des satellites AT1, AT2 et d'une partie des transpondeurs AM6 pour un montant net de 44 millions d'euros (Annulation des dettes de location déduction faite de la sortie des droits d'utilisation). Les autres charges opérationnelles incluent principalement les dépréciations sur les satellites pour 111,3 millions d'euros, le coût net de l'arrêt anticipé du projet E113WX pour 51,3 millions d'euros, les coûts liés au projet de vente d'actifs d'infrastructures terrestres passives pour 21,6 millions d'euros et le coût net des litiges et des restructurations pour 14,1 millions d'euros.

Au 30 juin 2025, les autres produits opérationnels étaient principalement liés au produit complémentaire au titre de la bande C et des cessions d'immobilisations. Les autres charges opérationnelles incluaient principalement la dépréciation du goodwill pour 535 millions d'euros, les dépréciations sur les satellites pour 186 millions d'euros, des coûts relatifs à l'abandon d'un projet d'investissement pour 19 millions d'euros ainsi que des coûts consécutifs aux changements de périmètres pour 30 millions d'euros, notamment relatifs à l'acquisition OneWeb au cours de l'exercice précédent, et au projet de vente d'actifs d'infrastructures terrestres passives pour cet exercice.

6.4 RÉSULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	30 juin 2025	30 juin 2026
Charges d'intérêts après couverture	(142,2)	(153,1)
Intérêts sur dettes locatives	(25,5)	(21,6)
Frais d'émission d'emprunt & commissions	(12,7)	(24,7)
Intérêts capitalisés	2,7	1,9
COÛT DE LA DETTE BRUTE	(177,6)	(197,5)
Produits financiers	4,6	3,2
COÛT DE LA DETTE NETTE	(173,0)	(194,3)
Variation des instruments financiers dérivés	2,2	(2,3)
Résultat de change	(10,9)	2,4
Autres	(19,3)	(38,3)
RÉSULTAT FINANCIER	(201,0)	(232,5)

L'évolution du coût de la dette nette est principalement expliquée par l'impact du recyclage des instruments financiers et par le passage en perte des frais d'émission non totalement amortis sur les anciennes dettes. Les autres charges financières d'un montant de 38,3 millions d'euros correspondent majoritairement au remboursement anticipé d'un emprunt obligataire.

Le montant des intérêts capitalisés est dépendant de l'avancement et du nombre des programmes de constructions satellitaires

constatés au cours de l'exercice concerné. Le taux d'intérêt retenu pour la détermination des charges d'intérêts capitalisables est de 4,29 % au 30 juin 2026 contre 4,37 % au 30 juin 2025.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés aux 30 juin 2026 et 2025 incluent notamment la part inefficace de la valeur temps des instruments dérivés qualifiés dans une relation de couverture.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

6.5 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

La charge d'impôt du Groupe se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2025	30 juin 2026
Charge d'impôt courant	(17,1)	(16,5)
Produit (charge) d'impôt différé	23,8	14,8
TOTAL IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	6,7	(1,6)

Le rapprochement de la charge d'impôt théorique, calculée selon le taux de droit commun en France appliqué au résultat avant impôt, hors résultat des sociétés mises en équivalence, avec la charge d'impôt réelle, s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2025	30 juin 2026
Résultat courant avant impôt	(1 110,2)	(452,6)
Taux d'impôt de droit commun en France	25,83 %	25,83 %
CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE	286,8	116,9
Bénéfices non taxables	60,6	57,8
Différences de taux d'imposition	2,6	(2,1)
Dépréciation du goodwill	(138,2)	
CVAE	(0,5)	(0,5)
Pertes de la période non activées	(204,7)	(172,0)
Autres différences permanentes	0,2	(1,8)
CHARGES D'IMPÔT	6,7	(1,6)
Taux d'impôt effectif	0,6 %	(0,4 %)

Au 30 juin 2026, le taux effectif d'impôt de (0,4%) s'explique principalement par un effet positif de 57,8 millions d'euros résultant de l'exonération des bénéfices issus de l'exploitation de satellites sur des positions géostationnaires chez Eutelsat SA. Cet effet est compensé par des pertes de la période non reconnues en impôts différés, pour un montant total de 172,0 millions d'euros, dont 105,4 millions d'euros chez OneWeb et 38,9 millions d'euros chez Eutelsat SA.

Au 30 juin 2025, les autres différences permanentes intègrent principalement l'impact des différences de change sur les positions d'impôts différés des filiales Satellites Mexicanos et Eutelsat Do Brasil pour 12 millions d'euros, les litiges fiscaux pour (3,7) millions d'euros, compensées en partie par d'autres différences permanentes pour (8,1) millions d'euros.

6.6 RÉSULTAT PAR ACTION

Principes comptables

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires d'Eutelsat Communications par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant chaque période considérée. Les actions propres ne sont pas prises en compte pour le calcul du résultat par action.

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre le résultat net et les résultats nets (de base et dilué) revenant aux actionnaires utilisés pour le calcul des résultats par action (de base et dilué).

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2025	30 juin 2026
Résultat net	(1 105,9)	(458,9)
Quote-part de résultat des filiales rétrocédée aux participations ne donnant pas le contrôle	24,0	1,6
RÉSULTAT NET UTILISÉ POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION	(1 081,9)	(457,3)
Nombre moyen d'actions de base	474 767 029	872 889 872
Résultat par action de base	(2,279)	(0,524)
Nombre moyen d'actions dilués	477 055 465	874 178 005
Résultat par action dilué	(2,268)	(0,523)

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 7 NOTES ANNEXES DU BILAN

7.1 ACTIFS IMMOBILISÉS

7.1.1 Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

Principes comptables

Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entité acquise est évaluée à sa juste valeur et inclut les clauses de rémunération éventuelles en tenant compte de leur probabilité de survenance. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont exclus de la contrepartie transférée et sont inscrits en autres produits et charges opérationnels lorsqu'ils sont encourus.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent, à la date d'acquisition, être évaluées à la juste valeur ou en quote-part des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. L'option pour l'application de l'une de ces deux méthodes est exercable transaction par transaction.

Lors de la première consolidation, l'ensemble des actifs, passifs et passifs éventuels de la société acquise est estimé à sa juste valeur. Dans le cadre d'une prise de contrôle par achats successifs, la participation antérieurement détenue est réévaluée à sa juste valeur en date d'acquisition, le profit ou la perte en découlant est comptabilisé en résultat.

Les écarts d'acquisitions sont évalués dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise, à la date du regroupement, pour un montant égal à la différence entre la somme de la juste valeur de la contrepartie versée et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés. Ils font l'objet d'un test de dépréciation comme décrit au paragraphe 7.1.4.

Contrats clients et relations associées

Les contrats clients et relations associées, acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. La juste valeur est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière telles que celles fondées sur les revenus ou la valeur de marché. Ces actifs sont amortis linéairement sur leur durée de vie économique, estimée sur la base de la durée moyenne des relations contractuelles existant à la date d'acquisition et de taux de renouvellement attendus. La principale relation client reconnue dans les comptes du Groupe est celle d'Eutelsat S.A., amortie sur une durée de 20 ans.

Marque Eutelsat

La marque Eutelsat a été reconnue lors de l'acquisition d'Eutelsat S.A. par Eutelsat Communications en 2005.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées de frais de développement capitalisés, de licences, les droits prioritaires à l'Union Internationale des Télécoms (UIT) et de droits orbitaux.

Les frais de développement sont capitalisés et amortis sur une durée comprise entre trois et sept ans dès lors que le Groupe peut démontrer :

- la capacité technique à réaliser l'actif pour l'utiliser ou le vendre ;
- l'intention et la capacité d'achever le développement de l'actif, et de l'utiliser ou de le vendre ;
- la capacité à utiliser ou vendre l'actif ;
- la probabilité que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe du fait de cet actif ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières ou autres adéquates à la réalisation de l'actif ;
- la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses attribuables à l'actif durant sa phase de développement.

Les dépenses engagées au titre de la recherche (ou durant la phase de recherche d'un projet interne) sont reconnues en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les capacités d'émission, les droits orbitaux et les licences sont amorties sur leur durée d'utilisation, qui sont les suivantes :

- pour les capacités d'émission et les droits orbitaux entre 13 et 23 ans ;
- pour les licences entre 1 et 13 ans ;
- pour les droits et licences en bandes Ku et Ka du Groupe pour sa constellation en orbite terrestre basse, sur une durée de vie utile indéfinie.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	Écarts d'acquisition	Contrats clients et relations associées	Marque Eutelsat	Autres immobilisations incorporelles	Total
IMMOBILISATIONS BRUTES					
VALEUR BRUTE AU 30 JUIN 2024	1 303,3	1 137,3	40,8	772,0	3 253,4
Acquisitions	—	—	—	20,5	20,5
Transferts	—	—	—	46,5	46,5
Variations de change	(35,3)	(21,0)	—	(34,1)	(90,4)
Cessions et mises au rebut	—	—	—	—	—
Entrée de périmètre à la valeur nette ⁽¹⁾	14,2	—	—	(7,3)	6,9
Actifs détenus en vue de leur cession et autres ⁽³⁾	(141,3)	—	—	(1,5)	(142,8)
VALEUR BRUTE AU 30 JUIN 2025	1 140,9	1 116,3	40,8	795,9	3 093,9
Acquisitions	—	—	—	24,0	24,0
Transferts	—	—	—	8,1	8,1
Variations de change	9,8	5,9	—	8,9	24,6
Cessions et mises au rebut	—	(0,4)	—	—	(0,4)
Entrée de périmètre à la valeur nette	—	—	—	—	—
Actifs détenus en vue de leur cession et autres ⁽³⁾	141,3	—	—	1,5	142,9
VALEUR BRUTE AU 30 JUIN 2026	1 292,0	1 121,7	40,8	838,5	3 293,0
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS					
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 30 JUIN 2024	—	(1 088,6)	—	(388,6)	(1 477,2)
Dotations aux amortissements	—	(37,4)	—	(85,4)	(122,8)
Dépréciations et pertes de valeurs ⁽²⁾	(535,0)	—	—	—	(535,0)
Variations de change	—	20,0	—	7,9	27,8
Reprises (cessions et mises au rebut)	—	—	—	—	—
Transferts et autres	—	—	—	—	—
Actifs détenus en vue de leur cession et autres ⁽³⁾	59,1	—	—	1,1	60,1
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 30 JUIN 2025	(476,0)	(1 106,0)	—	(465,0)	(2 047,0)
Dotations aux amortissements	—	(3,7)	—	(89,1)	(92,8)
Dépréciations et pertes de valeurs ⁽²⁾	—	—	—	—	—
Reprises (cessions et mises au rebut)	—	0,4	—	—	0,4
Variations de change	—	(5,7)	—	(3,0)	(8,7)
Transferts et autres	—	—	—	(1,1)	(1,1)
Actifs détenus en vue de leur cession et autres ⁽³⁾	(59,1)	—	—	(1,1)	(60,1)
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 30 JUIN 2026	(535,0)	(1 114,9)	—	(559,3)	(2 209,2)
VALEUR NETTE AU 30 JUIN 2024	1 303,3	48,7	40,8	383,4	1 776,2
VALEUR NETTE AU 30 JUIN 2025	664,9	10,3	40,8	330,9	1 046,9
VALEUR NETTE AU 30 JUIN 2026	757,0	6,8	40,8	279,2	1 083,8

(1) L'entrée de périmètre est relative aux logiciels, droits d'utilisation, concessions et brevets apportés par OneWeb.

(2) Les dépréciations de contrats sont essentiellement enregistrées en autres charges opérationnelles (cf note 6.3).

(3) Inclut principalement au 30 juin 2025 des actifs détenus en vue de leur cession qui ne sont plus qualifiés comme tels au 30 juin 2026. Voir note 7.5.2 « Actifs détenus en vue de la vente ».

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

7.1.2 Immobilisations corporelles et immobilisations en cours

Principes comptables

Les satellites et autres immobilisations corporelles sont évalués à leur coût d'acquisition comprenant tous les coûts directement attribuables à la préparation de leur utilisation, après déduction des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Le coût des satellites comprend toutes les dépenses encourues pour leur mise en service, notamment les coûts de construction, de lancement, d'assurance au lancement, les intérêts capitalisés, les primes d'intéressement et autres coûts directement attribuables à la supervision du programme (études, frais de personnel et prestations de conseil).

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés pour la part encourue au cours de la période de construction. En l'absence d'emprunt spécifiquement adossé à l'immobilisation en cours de construction, les intérêts capitalisés sont calculés à partir d'un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts du Groupe.

Les durées d'utilité retenues par le Groupe sont les suivantes :

- 12 à 24 ans pour les satellites géostationnaires ;
- 7 ans pour les satellites à orbite basse ;
- 5 à 10 ans pour les équipements de surveillance du trafic ;
- 2 à 5 ans pour les équipements informatiques ;
- 3 à 10 ans pour les aménagements et agencements des constructions, y compris en ce qui concerne les portails de réseaux à satellite.

Les satellites sont amortis à compter de leur mise en service technique. Le délai observé entre le lancement d'un satellite et sa mise en service technique peut varier entre un et neuf mois, suivant le mode de propulsion utilisé par le satellite et, dans le cas des satellites en orbite terrestre basse, la configuration de la constellation. Les satellites en orbite terrestre basse font partie d'une constellation qui nécessite un nombre minimum de satellites pour fournir un service commercial viable et, par conséquent, la durée de vie utile des satellites en orbite terrestre basse est limitée au point où la constellation n'est plus en mesure de fournir un service commercial viable.

Le Groupe revoit chaque année les durées d'utilité résiduelles de ses satellites en orbite, en se fondant à la fois sur leur utilisation prévue et sur l'évaluation technique de leur durée de vie. En cas de réduction ou d'allongement de la durée d'utilité, le plan d'amortissement est revu de façon prospective.

Les immobilisations en cours de construction comprennent principalement les jalons de paiements, représentatifs de l'avancement de la construction des satellites en cours, ainsi que les avances versées au titre des lanceurs et des assurances au lancement, en plus des actifs du réseau au sol qui sont en construction.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

<i>(en millions d'euros)</i>	Satellites	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
IMMOBILISATIONS BRUTES				
VALEUR BRUTE AU 30 JUIN 2024	7 332,7	826,4	833,4	8 992,6
Acquisitions	4,3	22,5	354,8	381,6
Cessions	—	(16,9)	(8,7)	(25,6)
Mises au rebut ⁽¹⁾	(377,6)	(6,0)	(0,6)	(384,2)
Variations de change	(157,8)	(47,5)	(37,6)	(242,9)
Entrée de périmètre à la valeur nette ⁽²⁾	(4,8)	23,5	(3,4)	15,4
Actifs détenus en vue de leur cession et autres ⁽⁴⁾	—	(419,7)	(45,4)	(465,1)
Transferts et autres ⁽³⁾	225,5	379,2	(661,8)	(57,1)
VALEUR BRUTE AU 30 JUIN 2025	7 022,5	761,5	430,7	8 214,7
Acquisitions ⁽⁶⁾	—	33,2	630,9	664,2
Cessions	—	(0,1)	(1,6)	(1,7)
Mises au rebut ⁽¹⁾	(243,5)	2,9	(82,9)	(323,6)
Variations de change	51,2	13,9	16,2	81,3
Entrée de périmètre à la valeur nette	—	—	—	—
Actifs détenus en vue de leur cession et autres ⁽³⁾	—	419,7	45,4	465,1
Transferts et autres	—	2,6	4,3	6,9
VALEUR BRUTE AU 30 JUIN 2026	6 830,2	1 233,8	1 043,0	9 106,9
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS				
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 30 JUIN 2024	(3 708,4)	(463,2)	—	(4 171,3)
Dotations aux amortissements	(501,9)	(110,8)	—	(612,7)
Dépréciations et pertes de valeurs ⁽⁴⁾	(182,9)	15,2	—	(167,7)
Reprises (cessions)	—	—	—	—
Reprises (mises au rebut) ⁽¹⁾	372,1	6,0	—	378,1
Variations de change	75,6	10,2	—	85,7
Actifs détenus en vue de leur cession et autres ⁽³⁾	—	182,3	—	182,3
Transferts et autres ⁽²⁾	22,9	(13,3)	—	9,6
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 30 JUIN 2025	(3 922,7)	(373,6)	—	(4 296,3)
Dotations aux amortissements	(429,0)	(118,0)	—	(546,9)
Dépréciations et pertes de valeurs ⁽⁴⁾	(111,3)	2,0	—	(109,2)
Reprises (cessions)	—	0,6	—	0,6
Reprises (mises au rebut) ⁽¹⁾	250,1	(2,9)	—	247,1
Variations de change	(33,3)	2,2	—	(31,1)
Actifs détenus en vue de leur cession et autres ⁽³⁾	—	(182,3)	—	(182,3)
Transferts et autres	—	(12,0)	—	(12,0)
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 30 JUIN 2026	(4 246,2)	(684,0)	—	(4 930,3)
VALEUR NETTE AU 30 JUIN 2024	3 624,5	363,3	833,5	4 821,3
VALEUR NETTE AU 30 JUIN 2025	3 099,8	387,9	430,7	3 918,4
VALEUR NETTE AU 30 JUIN 2026	2 584,0	549,7	1 043,0	4 176,7

(1) Les mises au rebut et les reprises de dépréciations associées sont principalement liées respectivement à l'arrêt du satellite E33E et de plusieurs transpondeurs au 30 juin 2025 et à l'arrêt par anticipation du contrat Thales couvrant la fourniture du satellite E113WX au 30 juin 2026 (voir note 2.4).

(2) Aucun impact significatif au 30 juin 2025 et au 30 juin 2026

(3) Les transferts au cours de la période close le 30 juin 2025 correspondent principalement à la mise en service du satellite E36D ainsi qu'aux investissements du réseau terrestre de l'activité en orbite basse principalement l'activation des 20 satellites de Airbus OS et SpaceX.

(4) Inclut principalement au 30 juin 2025 des actifs détenus en vue de leur cession qui ne sont plus qualifiés comme tels au 30 juin 2026. Voir note 7.5.2 « Actifs détenus en vue de la vente ».

(5) Les dépréciations au 30 juin 2025 concernaient principalement les satellites E117WB, E117WA et E115WB et celles au 30 juin 2026 sont principalement relatives au satellite Konnect VHTS.

(6) Les immobilisations en cours concernent principalement l'acquisition de satellites LEO (cf Note 2).

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le Groupe a constaté des dépréciations sur des satellites pour respectivement -111,3 millions d'euros et -182,9 millions d'euros aux 30 juin 2026 et 30 juin 2025.

7.1.3 Droits d'utilisation sur contrats de location

Principes comptables

Les contrats au travers desquels le Groupe dispose de l'utilisation d'un actif spécifique sont comptabilisés à l'actif du bilan sous la forme d'un droit d'utilisation, assortis d'une dette au passif, lorsque les conditions des contrats sont telles que ces derniers sont qualifiés de contrats de location, c'est-à-dire qu'ils transfèrent le contrôle du bien sur la totalité de la durée de la location.

Les droits d'utilisation sont généralement amortis sur la durée de la location correspondant à la période non résiliable, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice par le Groupe est raisonnablement certain.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur du droit d'utilisation et de la dette locative est déterminé, pour chaque contrat, en fonction du taux marginal d'endettement correspondant estimé.

Les actifs de faible valeur unitaire ainsi que les contrats de location d'une durée inférieure à 12 mois sont comptabilisés en charge.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les droits d'utilisation ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	Satellites	Autres immobilisations corporelles	Total
IMMOBILISATIONS BRUTES			
VALEUR BRUTE AU 30 JUIN 2024	749,1	210,3	959,3
Nouveaux contrats	—	16,8	16,8
Modifications de contrats et résiliations anticipées de contrats	(139,5)	(6,3)	(145,8)
Mises au rebut	—	—	—
Variation de change	(0,1)	(13,8)	(13,9)
Entrée de périmètre à la valeur nette	—	1,1	1,1
Actifs détenus en vue de leur cession et autres ⁽¹⁾	—	(128,5)	(128,5)
VALEUR BRUTE AU 30 JUIN 2025	609,5	79,7	689,3
Nouveaux contrats	—	5,4	5,4
Modifications de contrats et résiliations anticipées de contrats	(221,9)	(2,3)	(224,2)
Mises au rebut	—	—	—
Variation de change	—	3,3	3,3
Entrée de périmètre à la valeur nette	—	—	—
Actifs détenus en vue de leur cession et autres ⁽¹⁾	—	128,5	128,5
VALEUR BRUTE AU 30 JUIN 2026	387,6	214,6	602,3
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS			
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 30 JUIN 2024	(478,6)	(51,6)	(530,2)
Dotations aux amortissements	(44,1)	(28,3)	(72,4)
Dépréciations et pertes de valeurs	(2,9)	—	(2,9)
Reprises (modifications et résiliations anticipées de contrats)	96,1	6,7	102,8
Reprises (mise au rebut)	—	—	—
Variations de change	—	3,1	3,1
Actifs détenus en vue de leur cession et autres ⁽¹⁾	—	39,8	39,8
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 30 JUIN 2025	(429,6)	(30,3)	(459,9)
Dotations aux amortissements	(35,9)	(27,0)	(62,9)
Dépréciations et pertes de valeurs	3,3	—	3,3
Reprises (modifications et résiliations anticipées de contrats)	187,0	2,3	189,3
Reprises (mise au rebut)	—	—	—
Variations de change	—	(1,3)	(1,3)
Actifs détenus en vue de leur cession et autres ⁽¹⁾	—	(39,8)	(39,8)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 30 JUIN 2026	(275,0)	(96,2)	(371,2)
VALEUR NETTE AU 30 JUIN 2024	270,4	158,7	429,1
VALEUR NETTE AU 30 JUIN 2025	180,0	49,4	229,4
VALEUR NETTE AU 30 JUIN 2026	112,6	118,5	231,1

(1) Incluaient principalement au 30 juin 2025 des actifs détenus en vue de leur cession qui ne sont plus qualifiés comme tels au 30 juin 2026. Voir note 7.5.2 « Actifs détenus en vue de la vente ».

Les droits d'utilisation des satellites portent essentiellement sur les contrats de location Express 36C et Astra 2G. Les contrats de location Express AT1, Express AT2, Express AM6 ont été arrêtés par anticipation. Les durées de location sur ces contrats couvrent

la durée de vie attendue de ce type de satellite, à ce titre, aucun de ces contrats ne comporte d'options d'achat au terme du contrat. Aucune option de renouvellement n'a été retenue pour établir la durée des contrats de location.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

7.1.4 Tests de valeur des actifs immobilisés

Principes comptables

Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles non amortissables

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie, telle que la marque et les droits prioritaires à l'Union Internationale des Télécoms (UIT) en orbite terrestre basse, sont soumis à un test de dépréciation annuel, ou dès lors qu'un événement laisse à penser qu'ils pourraient avoir perdu de la valeur.

Actifs amortissables

Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie, un test de dépréciation est réalisé lorsqu'il est relevé un indice externe ou interne indiquant que leurs valeurs recouvrables pourraient être inférieures à leurs valeurs comptables (par exemple la perte d'un client important ou un incident technique sur un satellite).

Le test de dépréciation consiste à apprécier la valeur recouvrable d'un actif qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des frais de cession et sa valeur d'utilité. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient, c'est-à-dire le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. En déterminant ses UGT, le Groupe prend en compte les conditions d'utilisation de sa flotte, et notamment la capacité de certains satellites à servir de back-up pour d'autres satellites.

Les UGT correspondent aux positions orbitales, portant un ou plusieurs satellites, ainsi que les contrats clients et relations associées (après prise en compte de l'interdépendance technique ou économique de leurs flux de trésorerie). La constellation en orbite terrestre basse, y compris les actifs de réseau au sol et les droits prioritaires à l'Union Internationale des Télécoms (UIT) associés, représente une UGT unique car aucun des actifs individuels ne génère d'entrées de trésorerie indépendamment des autres actifs, car tous ces actifs sont nécessaires pour fournir des services de connectivité aux clients.

Afin de déterminer la valeur d'utilité, le Groupe s'appuie sur des estimations de flux de trésorerie futurs. Ces flux sont générés par l'actif ou par l'UGT sur sa durée d'utilité, actualisés en utilisant le WACC du Groupe défini pour le test de dépréciation, et construits à partir du plan moyen terme approuvé par la Direction générale et revu par le Conseil d'administration. Les revenus de ce plan sont établis à partir du carnet de commandes par UGT, des études de marché ainsi que du plan de déploiement des satellites existants et futurs. Les coûts du plan pris en compte dans le test de dépréciation comprennent essentiellement les coûts d'assurance en orbite, les coûts techniques et commerciaux directement attribuables aux UGT testées et la charge d'impôt. Au-delà d'une durée maximum de cinq ans, les flux de trésorerie sont estimés en appliquant des taux d'évolution constants pour l'activité liée aux satellites géostationnaires et de taux spécifiques pour l'activité liée aux satellites en orbite terrestre basse en raison des phases d'investissements préalables à cette activité en développement.

La juste valeur diminuée des frais de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou d'une unité) lors d'une opération, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts d'opération.

Les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur sont comptabilisées sous les rubriques autres produits autres charges opérationnels.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition historique du Groupe, c'est-à-dire avant la prise de contrôle de OneWeb, résulte des acquisitions liées aux activités satellites géostationnaires. Cet écart d'acquisition est donc suivi sur la base des flux de trésorerie issus de l'activité satellites géostationnaires.

L'acquisition de OneWeb a donné lieu à la reconnaissance d'un écart d'acquisition complémentaire d'un montant de 27 millions d'euros.

L'écart d'acquisition du Groupe est presque exclusivement alloué à l'activité satellites géostationnaires à fin juin 2026.

Au 30 juin 2026, dans le cadre de la préparation des comptes annuels, le Groupe a effectué deux tests de valeurs de ses écarts d'acquisition :

- un premier test considérant les actifs et la valeur recouvrable des activités satellites géostationnaires du Groupe (« Test de dépréciation de l'écart d'acquisition GEO ») ;
- un second test considérant les actifs et la valeur recouvrable des activités satellites en orbite basse du Groupe (« Test de dépréciation de l'écart d'acquisition LEO »).

Les résultats de ces tests sont présentés ci-dessous.

Test de dépréciation de l'écart d'acquisition GEO

Les prévisions utilisées sur un horizon fini de 7 ans se sont appuyées notamment sur le plan d'affaires Groupe couvrant la période jusqu'à l'exercice 2029-30 approuvé par le Conseil d'administration du 6 août 2026. Au-delà de l'exercice 2032-33 le test inclut une valeur terminale avec une hypothèse de croissance négative de -2,5 % à l'infini. Le Groupe considère pertinent d'utiliser des projections au-delà de cinq ans au vu de la visibilité à long terme dont il dispose sur une partie significative de son activité et de son profil de croissance attendu que le plan à long terme permet de mieux appréhender.

Le taux d'actualisation appliqué est un WACC (Weight Average Cost of Capital) de 8,2 %. Les principales hypothèses opérationnelles impactant la valeur recouvrable des actifs sont le niveau d'EBITDA, et les dépenses d'investissement nécessaires à la réalisation des flux de trésorerie supposés dans la prévision. Les hypothèses opérationnelles du plan à long terme se fondent sur des modèles de marché internes d'évolution de la croissance de l'activité du Groupe et sur des données de marché fournies par des experts indépendants.

Le résultat de ce test réalisé au 30 juin 2026 n'a mis en évidence aucune dépréciation à comptabiliser le calcul indiquant une marge de manœuvre de 250 millions d'euros.

Le test est particulièrement sensible au taux d'actualisation (un WACC de 8,2 %) et au taux de croissance appliqué à l'infini (-2,5 %). Les analyses de sensibilité à ces paramètres sur la dépréciation des actifs de cette UGT sont les suivantes (pour chacune des analyses de sensibilité et sauf mention contraire, chaque année de l'horizon explicite est impactée tout comme l'année terminale) :

(en millions d'euros)	Hypothèse retenue						
Taux du WACC	8,95 %	8,70 %	8,45 %	8,20 %	7,95 %	7,70 %	7,45 %
Marge de manœuvre (« Headroom »)	46,7	111,6	179,3	250,2	324,4	402,2	483,9
Taux de croissance	(4,00 %)	(3,50 %)	(3,00 %)	(2,50 %)	(2,00 %)	(1,50 %)	(1,00 %)
Marge de manœuvre (« Headroom »)	33,6	99,6	171,5	250,2	336,5	431,8	537,4
Variation annuelle de l'EBITDA	(1,50 %)	(1,00 %)	(0,50 %)	– %	0,50 %	1,00 %	1,50 %
Marge de manœuvre (« Headroom »)	177,4	201,7	225,9	250,2	274,4	298,7	322,9
Variation des Capex pour chaque année (en millions d'euros)	30,0	20,0	10,0	–	(10,0)	(20,0)	(30,0)
Marge de manœuvre (« Headroom »)	(49,7)	50,3	150,2	250,2	350,1	450,1	550,0

Test de dépréciation de l'écart d'acquisition de LEO

Le Groupe a déterminé la valeur recouvrable de l'UGT LEO sur la base de flux de trésorerie actualisés, il a estimé que les prévisions de flux de trésorerie pouvaient être projetées jusqu'en 2040. Ces prévisions intègrent notamment le plan d'affaires couvrant la période jusqu'à l'exercice 2029-30 approuvé par le conseil d'administration du 6 août 2026 et le plan jusqu'en 2039-40 présenté à ce conseil d'administration. Cette prévision a été construite au-delà du plan d'affaires approuvé par le conseil d'administration sur la base d'informations connues liées aux plans futurs du Groupe notamment le projet IRIS². Cette période de prévision prolongée reflète le cycle d'investissement à long terme lié à l'activité du Groupe, notamment dans le cadre du projet IRIS². Pour déterminer la valeur d'utilité, une valeur terminale est incluse en 2040 sur la base du remplacement de la constellation à perpétuité. Un taux de croissance de 3,5 % est inclus dans ce calcul et le taux d'actualisation utilisé est de 12,9 %.

Les prévisions sur lesquelles repose le test de dépréciation supposent à court et moyen terme une augmentation significative continue des revenus LEO en ligne avec le plan d'affaires approuvé par le Conseil d'administration et corrélée à plus long terme avec la croissance du marché LEO.

Pour atteindre ces prévisions, la société devra notamment lancer avec succès les satellites supplémentaires, nécessaires au prolongement de la durée de vie de la constellation existante, mener à bien le programme IRIS², atteindre la maturité technologique afin de réduire les coûts de la capacité, sécuriser les financements nécessaires à la réalisation de l'ensemble des investissements.

Le résultat de ce test n'a mis en évidence aucune dépréciation, le calcul indiquant une marge de manœuvre de 222 millions d'euros.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le test est particulièrement sensible au taux d'actualisation appliqué (un WACC de 12,9 %), au taux de croissance à l'infini appliqué (3,5 %) et au coût de la capacité en valeur terminale (0,87 m€/Gbit/s). Les analyses de sensibilité à ces paramètres sur la dépréciation des actifs de cette UGT sont les suivantes (pour chacune des analyses de sensibilité et sauf mention contraire, chaque année de l'horizon explicite est impactée tout comme l'année terminale) :

(en millions d'euros)	Hypothèse retenue						
Taux du WACC	13,7 %	13,4 %	13,2 %	12,9 %	12,7 %	12,4 %	12,2 %
Marge de manœuvre (« Headroom »)	(343,8)	(167,3)	20,8	221,7	436,5	666,3	912,6
Taux de croissance	2,0 %	2,5 %	3,0 %	3,5 %	4,0 %	4,5 %	5,0 %
Marge de manœuvre (« Headroom »)	(277,6)	(127,2)	38,5	221,7	425,6	653,7	910,6
Variation annuelle de l'EBITDA	(1,5 %)	(1,0 %)	(0,5 %)	0,0 %	0,5 %	1,0 %	1,5 %
Marge de manœuvre (« Headroom »)	91,9	135,1	178,4	221,7	265,0	308,3	351,6
Coût de la capacité (M€/Gbit/s*) – Valeur terminale seule	15,0 %	10,0 %	5,0 %	0,9	(5,0 %)	(10,0 %)	(15,0 %)
Marge de manœuvre (« Headroom »)	52,6	108,9	165,3	221,7	278,1	334,5	390,9
Variation annuelle des revenus	(1,5 %)	(1,0 %)	(0,5 %)	– %	0,5 %	1,0 %	1,5 %
Marge de manœuvre (« Headroom »)	92,0	135,3	178,5	221,7	264,9	308,2	351,4

Actifs amortissables

Satellites Géostationnaires

Concernant les tests de dépréciation réalisés sur les UGT positions orbitales géostationnaires au 30 juin 2026, les flux de trésorerie utilisés sont basés notamment sur le plan d'affaires du Groupe couvrant la période jusqu'à l'exercice 2029-30 approuvé par le Conseil d'administration le 6 août 2026, puis sur les flux de trésorerie étendus jusqu'à la fin de vie des satellites sur la base d'un taux de croissance normatif négatif.

Au 30 juin 2026, ces tests ont conduit à la comptabilisation d'une charge de dépréciation de 111 millions sur les satellites géostationnaires (voir note 7.1.2 « Immobilisations corporelles et immobilisations en cours » et voir note 7.1.3 « Droits d'utilisation sur contrats de location »). Au 30 juin 2025, la charge de dépréciation s'était élevée à 186 millions. Les dépréciations comptabilisées reflètent l'insuffisance des flux de trésorerie actualisés prévus par rapport aux valeurs comptables des actifs pour certaines positions orbitales du Groupe. Cela reflète le fait que pour ces positions orbitales, les prévisions les plus récentes du Groupe indiquaient des flux de trésorerie opérationnels inférieurs, notamment en raison de l'intensification des pressions concurrentielles observées au cours de la période.

Constellation en orbite basse

La valeur comptable de la constellation en orbite basse du Groupe a été déterminée au moment de l'allocation du prix d'acquisition à partir d'un coût de remplacement. La valeur affectée à chaque satellite est ensuite amortie sur leur durée de vie.

L'investissement continu dans cette constellation jusqu'au démarrage de la constellation d'IRIS² est indispensable pour maintenir les droits de priorité auprès de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Ces droits ont été enregistrés en tant qu'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie à leur valeur de marché à la date d'acquisition effective de OneWeb. Le Groupe s'attendant à opérer les satellites de façon continue, la durée de vie de l'UGT est considérée comme indéfinie. Par conséquent, la valeur recouvrable de la constellation a été appréciée au travers d'un seul et unique test de dépréciation de l'UGT LEO incluant l'écart d'acquisition de OneWeb et reflétant la stratégie du Groupe à long terme.

7.1.5 Engagements d'achats

En complément des éléments comptabilisés au bilan, le Groupe est engagé auprès de fournisseurs pour l'acquisition d'immobilisations (satellites et autres immobilisations) et la réalisation de prestations de services pour un montant total de 1 579,8 millions d'euros au 30 juin 2026 et pour 731,8 millions d'euros au 30 juin 2025.

L'échéancier au 30 juin 2025 et 30 juin 2026 des paiements futurs au titre de ces engagements s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	au 30 juin 2025	au 30 juin 2026
Echéance à moins de 1 an	383,9	957,5
Entre 1 et 2 ans	186,6	310,2
Entre 2 et 3 ans	64,2	130,7
Entre 3 et 4 ans	17,2	26,8
Echéance à plus de 4 ans	79,8	154,7
TOTAL	731,8	1 579,8

Au 30 juin 2026, comme au 30 juin 2025, il s'agit essentiellement d'engagements d'achats auprès d'Airbus.

7.2 TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Principes comptables

Les participations du Groupe comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le *goodwill* dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence et en cas d'indice de perte de valeur, la valeur comptable peut être amenée à être dépréciée dans le cas où sa valeur recouvrable serait inférieure à celle-ci.

Au 30 juin 2026, les titres des sociétés mises en équivalence correspondent à la quote-part du Groupe dans la société First Tech Web.

(en millions d'euros)	30 juin 2025	30 juin 2026
Participations à l'ouverture	12,1	8,8
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(2,4)	(4,7)
Écart de conversion	(0,9)	(0,2)
PARTICIPATIONS À LA CLÔTURE	8,8	3,9

7.3 CRÉANCES, ACTIFS ET PASSIFS SUR CONTRATS CLIENTS ET COÛTS D'OBTENTION ET D'EXÉCUTION DES CONTRATS

Principes comptables

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de dépréciations, comptabilisées en frais commerciaux et administratifs, afin de couvrir les risques de pertes attendues. Ces dépréciations sont établies sur la base d'une approche statistique des pertes de crédit attendues par marché et par région, après prise en compte des dépôts et garanties reçus, et complétées, le cas échéant, par une dépréciation spécifique en cas de manquement à des paiements contractuels ou de difficultés financières significatives d'un client.

Les actifs de contrats clients incluent les actifs relatifs au chiffre d'affaires reconnu au titre des prix variables ou des périodes de gratuité non encore facturés au client. Les coûts d'obtention des contrats correspondent aux contreparties payées au client. Les coûts d'exécution des contrats incluent l'étalement des coûts des ventes de terminaux de l'activité Haut Débit.

Les passifs de contrats sont composés des avances reçues des clients ou facturées en amont de la fourniture des services.

Les créances clients, actifs et passifs de contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats se synthétisent comme suit :

(en millions d'euros)	30 Juin 2025	30 juin 2026
ACTIFS		
Créances clients et comptes rattachés	327,3	340,8
Actifs sur contrats clients	52,0	60,3
Coûts d'exécution des contrats	—	—
Coûts d'obtention des contrats	4,8	4,9
TOTAL ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS	384,1	406,1
■ Dont part non courante	43,4	45,7
■ Dont part courante	340,7	360,3
PASSIFS		
Passifs financiers - Garanties et engagements reçus	29,2	29,0
Passifs de contrats clients	513,6	497,8
TOTAL PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS	542,8	526,8
■ Dont part non courante	405,0	395,7
■ Dont part courante	137,8	131,1

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

7.3.1 Créances clients

Les créances clients échues et non échues se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2025	30 juin 2026
Créances non échues	107,7	200,0
Créances échues entre 0 et 90 jours	84,7	49,7
Créances échues entre 90 et 365 jours	86,6	42,1
Créances échues depuis plus de 365 jours	167,6	162,0
Dépréciation	(119,2)	(113,0)
TOTAL	327,3	340,8

La provision de dépréciation d'un montant de 113 millions d'euros au 30 juin 2026 couvre 69,8% des créances échues depuis plus de 365 jours et représente 44,5% de la totalité des créances échues.

Par ailleurs, étant donné la nature des activités et des géographies dans lesquelles il opère, le Groupe est amené régulièrement à recouvrer des créances échues depuis plus d'un an.

Le risque de crédit, lié au fait qu'un client n'honore pas sa dette à l'échéance fixée, est suivi au niveau de chaque entité sous la supervision des responsables financiers assistés pour les plus

importantes d'entre elles par un credit manager et conformément aux instructions communiquées par le service recouvrement du Groupe. Ce suivi s'appuie principalement sur l'analyse des créances échues et peut être complété par une étude plus approfondie de la solvabilité de certains débiteurs. Selon l'appréciation des responsables financiers, les entités peuvent être conduites à se couvrir contre le risque de crédit en obtenant de la part des clients des garanties bancaires auprès d'établissements financiers de premier rang et des compagnies d'assurance et des dépôts de garantie.

Le risque de crédit est réduit par les garanties et engagements reçus suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 Juin 2025		30 juin 2026	
	Valeur des créances	Valeur de la garantie	Valeur des créances	Valeur de la garantie
Dépôts de garantie reçus	88,5	12,7	65,1	12,6
Garanties bancaires ou cautions d'assurances	7,6	3,8	10,0	8,1
Garanties maison-mère	1,8	2,6	3,8	3,8
TOTAL	97,9	19,1	78,9	24,4

Les dépôts de garantie sont comptabilisés en passifs financiers. Les garanties bancaires et garanties de maisons-mères n'apparaissent pas au bilan.

Les 10 premiers clients du Groupe représentent 33,2 % du chiffre d'affaires au 30 juin 2026 (33,4 % au 30 juin 2025). Les cinq premiers représentent 20,0 % du chiffre d'affaires (21,7 % au 30 juin 2025).

Les dépréciations des créances clients ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total
Valeur au 30 Juin 2024	114,0
Entrée de périmètre	—
Dotations (reprises) nettes	17,8
Reprises utilisées	(10,5)
Variations de change	(2,1)
VALEUR AU 30 JUIN 2025	119,2
Entrée de périmètre	—
Dotations (reprises) nettes	19,8
Reprises utilisées	(26,6)
Variations de change	0,6
VALEUR AU 30 JUIN 2026	113,0

7.3.2 Actifs de contrats clients, coûts d'obtention et d'exécution des contrats non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	Total
Actifs de contrats clients au 30 juin 2024	44,6
Consommation d'actifs de contrats clients sur la période	(8,7)
Nouveaux actifs de contrat comptabilisés sur la période	16,1
Reprises (dépréciations) nettes	—
Écart de conversion	(0,1)
ACTIFS DE CONTRATS CLIENTS AU 30 JUIN 2025	52,0
Consommation d'actifs de contrats clients sur la période	0,1
Nouveaux actifs de contrat comptabilisés sur la période	8,2
Reprises (dépréciations) nettes	—
Écart de conversion	0,1
ACTIFS DE CONTRATS CLIENTS AU 30 JUIN 2026	60,3

Les coûts d'obtention et d'exécution des contrats se présentent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total
Coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients au 30 juin 2024	4,9
Consommation des coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients sur la période	(0,1)
Nouveaux coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients comptabilisés sur la période	—
Variations de périmètre	—
COÛTS D'OBTENTION ET D'EXÉCUTION DE CONTRATS CLIENTS AU 30 JUIN 2025	4,8
Consommation des coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients sur la période	—
Nouveaux coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients comptabilisés sur la période	0,2
Variations de périmètre	—
COÛTS D'OBTENTION ET D'EXÉCUTION DE CONTRATS CLIENTS AU 30 JUIN 2026	4,9

7.3.3 Passifs de contrats clients

Les passifs de contrats clients se présentent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total
Passifs de contrats clients au 30 Juin 2024 ajusté ⁽¹⁾	597,5
Reconnaissance du chiffre d'affaires sur la période	(146,0)
Nouveaux passifs de contrats clients comptabilisés sur la période	82,6
Écart de conversion	(20,5)
Variations de périmètre	—
PASSIFS DE CONTRATS CLIENTS AU 30 JUIN 2025	513,6
Reconnaissance du chiffre d'affaires sur la période	(142,0)
Nouveaux passifs de contrats clients comptabilisés sur la période	119,8
Écart de conversion	6,4
Variations de périmètre	—
PASSIFS DE CONTRATS CLIENTS AU 30 JUIN 2026	497,8

(1) Les comptes comparatifs ont été retraités afin d'ajuster la position de produits constatés d'avance de la filiale Eutelsat do Brasil LTDA en lien avec un contrat client datant de 2016 et incluant une composante de financement. La charge financière sur les premières années du projet avait été sous-évaluée avec comme conséquence une surévaluation de la reprise du produit constaté d'avance. Les retraitements se sont traduits par une hausse des produits constatés d'avance de 34,3 millions d'euros et un impact net négatif dans les capitaux propres de (34,3) millions d'euros au 1^{er} juillet 2024.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

7.4 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Principes comptables

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est constituée des comptes de caisse et des dépôts à vue bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement les dépôts à court terme à échéance de moins de trois mois à l'origine, les comptes à terme, ainsi que des parts d'OPCVM facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, la valeur liquidative étant établie et publiée quotidiennement et soumise à un risque négligeable de changement de valeur. Les parts d'OPCVM sous option de juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisées à leur juste valeur, les gains et pertes, réalisés ou latents, liés au changement de la juste valeur de ces actifs étant comptabilisés dans le résultat financier.

Dettes financières

Les dettes financières sont constituées d'emprunts bancaires, d'emprunts obligataires et de dettes structurées. Elles sont comptabilisées initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Ces coûts sont présentés en frais et primes d'émission et étalés sur la durée de l'emprunt.

Actifs financiers

À l'exception des instruments financiers dérivés et des titres non consolidés, les actifs financiers sont comptabilisés en coût amorti. Une dépréciation est constatée au compte de résultat lorsqu'il existe un indicateur de perte de valeur. Les titres non consolidés sont valorisés à la juste valeur.

Passifs financiers

Les dettes locatives reconnues en contrepartie des droits d'utilisation correspondent à la somme des paiements futurs actualisés des contrats de location. Le taux d'actualisation retenu pour évaluer ces dettes est déterminé par contrat en fonction du taux marginal d'endettement estimé de l'entité qui porte le contrat.

Lorsque le Groupe octroie des promesses d'achat fermes ou conditionnelles de leur participation à des actionnaires minoritaires, le montant correspondant des participations ne donnant pas le contrôle est reclassé en passif financier pour la juste valeur de l'engagement. Le passif financier est réévalué à chaque clôture en contrepartie des capitaux propres, en l'absence de précisions apportées par les normes IFRS.

Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations ultérieures de juste valeur étant enregistrées en résultat financier. Les instruments dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont évalués et comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture.

Le Groupe dispose d'instruments financiers dérivés destinés à couvrir des flux de trésorerie (*forwards* et *forwards KI*) ainsi que l'investissement net de ses filiales au Mexique, à Singapour et à Dubaï (*cross currency swap*). Les options *forwards*, *forwards KI*, et la composante taux du *cross currency swap* sont présentées en actif ou passif financier selon la position et la composante change est incluse dans la dette nette du Groupe. Les opérations de couverture s'effectuent en ayant recours à des instruments financiers dérivés, dont les variations de juste valeur ont pour but de compenser l'exposition des éléments couverts à ces mêmes variations. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres, dans les autres éléments recyclables de gains et pertes du résultat global, pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture tandis que les variations de la juste valeur relatives à la partie inefficace sont constatées en résultat financier.

Les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées dans le compte de résultat lorsque la transaction couverte affecte ce dernier. Les gains et pertes ainsi transférés sont comptabilisés dans le résultat au niveau de l'élément couvert.

7.4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2025	30 juin 2026
Équivalents de trésorerie	411,8	1 643,9
Trésorerie	106,0	119,0
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	517,8	1 762,9

Au 30 juin 2026 la trésorerie d'Eutelsat Communications, provenant pour l'essentiel des opérations d'augmentation de capital réalisées fin 2025, est placée principalement sous forme de SICAV éligibles à la qualification d'équivalents de trésorerie.

7.4.2 Dettes financières

Les dettes financières se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Taux	30 juin 2025	30 juin 2026	Échéance
Crédit in fine BEI	1,26 %	200	200	Décembre 2028
Crédit in fine 2027	Variable	400		Juin 2027
Crédit in fine 2028	Variable		400	Novembre 2028
Emprunt obligataire 2027	2,25 %	600		Juillet 2027
Emprunt obligataire 2028	1,50 %	600	600	Octobre 2028
Emprunt obligataire 2029	9,75 %	600		
Emprunt obligataire 2031	5,75 %		850	Mars 2031
Emprunt obligataire 2033	6,25 %		650	Mars 2033
Ligne de financement Export (ECA)			281	Amortissable à partir du 30 Juin 2028. Dernière échéance 30 Juin 2034
Emprunt amortissable Exim India	Variable	58		
Ligne de financement Capex	Variable	53		Juin 2027
SOUS-TOTAL DES DETTES (PART NON COURANTE)		2 511	2 981	
Frais et primes d'émission		(17)	(96)	
TOTAL DES DETTES (PART NON COURANTE)		2 493	2 885	
Emprunt obligataire 2025	2,00 %	177		Octobre 2025
Ligne de financement Capex	Variable	50		Juillet 2025
	Variable	53		Juillet 2025
	Variable	75		Juin 2026
	Variable	53		Juin 2026
	Variable		53	Juin 2027
Emprunt amortissable Exim India	Variable	15		Novembre 2025, Février 2026 et Mai 2026
Ligne de financement d'exploitation	8.50 % à 8.55 %	12	15	Avril 2027
Intérêts courus non échus		37,5	38	
TOTAL DES DETTES (PART COURANTE)		471,9	105,3	
TOTAL		2 965	2 990	

À l'exception de la ligne de financement export partiellement utilisée en USD à hauteur de 112,9 millions USD chez Eutelsat Communications d'une part et de la ligne de financement d'exploitation consentie par des banques indiennes à OneWeb India, la totalité des dettes financières externes du Groupe Eutelsat est libellée en euros.

La ligne de financement Capex d'Eutelsat S.A. est assortie d'un covenant financier qui prévoit un rapport entre l'endettement consolidé net d'Eutelsat SA et l'EBITDA consolidé ajusté d'Eutelsat SA inférieur ou égal à 4.00 pour 1.

Certaines lignes de financement d'Eutelsat Communications sont également assorties d'un covenant financier qui prévoit un rapport entre l'endettement consolidé net du Groupe Eutelsat et l'EBITDA consolidé ajusté du Groupe Eutelsat inférieur ou égal à 4.00 pour 1. Les lignes concernées sont: le crédit in fine BEI, le crédit bancaire in fine 2028, la ligne de crédit confirmée de 500 millions d'euros (non tirée au 30 juin 2026) et la ligne de financement Export.

Les covenants des crédits in fine prévoient pour chaque prêteur la possibilité de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas d'un changement de contrôle d'Eutelsat S.A. ou d'Eutelsat Communications.

Les obligations émises par Eutelsat SA et Eutelsat Communications sont également assorties d'un covenant qui prévoit le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas d'un changement de contrôle d'Eutelsat S.A. ou d'Eutelsat Communications.

Au 30 juin 2026, le Groupe respecte l'ensemble des covenants bancaires.

Les financements d'Eutelsat Communications sont assortis de garanties remontantes au bénéfice des prêteurs consenties par Eutelsat SA et par OneWeb Holding. A contrario, les prêteurs des financements d'Eutelsat SA ne bénéficient d'aucune garantie, sûreté ou nantissement.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les contrats de crédit comportent un engagement de conserver des polices d'assurance « Lancement-plus-un-an » pour tout satellite localisé à 13° Est et, pour tout autre satellite, l'engagement de ne pas avoir plus d'un seul satellite qui ne soit pas couvert par une police d'assurance lancement.

Par ailleurs, Eutelsat Communications dispose au 30 juin 2026 d'une ligne de crédit confirmée d'un montant total non tiré de

500 millions d'euros (550,0 millions d'euros au 30 juin 2025). Cette ligne est assortie d'un covenant bancaire de même type que ceux existants sur les crédits *in fine* et la ligne de financement Export.

L'échéancier des dettes, hors frais et primes d'émission et intérêts courus non échus, au 30 juin 2026 est le suivant :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Crédit in fine BEI	200,0		200,0	
Crédit in fine 2028	400,0		400,0	
Ligne de financement Export (ECA)	280,7		152,4	128,3
Ligne de financement Capex	53,0	53,0		
Ligne de financement d'exploitation	14,8	14,8		
Emprunt obligataire 2028	600,0		600,0	
Emprunt obligataire 2031	850,0		850,0	
Emprunt obligataire 2033	650,0			650,0
TOTAL	3 048,5	67,8	2 202,4	778,3

7.4.3 Autres actifs et passifs financiers

Les autres actifs financiers se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2025	30 juin 2026
Titres de participation non consolidés	5,1	6,7
Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	45,6	1,1
Autres actifs financiers	141,4	141,8
TOTAL	192,0	149,7
■ Dont part courante	56,6	18,8
■ Dont part non courante	135,4	134,6

(1) Voir note 7.4.5 « Instruments financiers dérivés ».

Les autres dettes et passifs financiers se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2025	30 juin 2026
Dettes locatives ⁽¹⁾	201,4	178,8
Autres créditeurs	80,8	69,8
Dettes sur immobilisations	91,8	200,4
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	6,7	51,0
Dettes sociales	84,5	71,9
Dettes fiscales	24,6	30,9
TOTAL	489,8	602,9
■ Dont part courante	302,3	408,3
■ Dont part non courante	187,5	194,5

(1) Inclut les dettes détenus en vue de leur cession, voir Note 7.5.2 « Passifs détenus en vue de la vente ». Cela concerne uniquement l'exercice du 30 juin 2025.

(2) Voir Note 7.4.5 « Instruments financiers dérivés ».

Au fur et à mesure de la construction de certains satellites, des acceptations de jalons entraînent la reconnaissance d'une immobilisation en cours et d'une dette fournisseurs.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La variation des dettes locatives sur la période se décompose ainsi :

(en millions d'euros)	30 juin 2025	Nouveaux contrats	Variation de périmètre	Flux de trésorerie	Autres ⁽¹⁾	Effets de change	Variation des intérêts courus	30 juin 2026
Satellites	164,6	0,1	—	(24,7)	(81,7)	(0,5)	(2,1)	55,8
Immobilier	36,8	5,9	—	(27,9)	105,4	2,8	—	123,0
TOTAL	201,4	6,0	—	(52,5)	23,8	2,3	(2,1)	178,8

(1) Inclut les dettes reclassées précédemment en dettes en vue de la cession Stargate, voir note 7.5.2 « Passifs détenus en vue de la vente ». Cela correspond à la dépréciation des satellites AT1, AT2, et AM6 pour 71,6 millions.

Les dettes locatives comprennent les intérêts courus de 1,9 millions d'euros au 30 juin 2025 et de 0,3 million d'euros au 30 juin 2026.

7.4.4 Dette nette

La dette nette se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2025	30 juin 2026
Crédit in fine 2027	400,0	
Crédit in fine 2028		400,0
Crédit in fine BEI	200,0	200,0
Emprunts obligataires	1 976,6	2 100,0
Ligne de financement Capex	284,0	53,0
Ligne de financement Export (ECA)		280,7
Ligne de financement d'exploitation	11,7	14,8
Dettes locatives	199,5	179,1
DETTE BRUTE	3 144,4	3 227,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(517,8)	(1 762,9)
DETTE NETTE	2 626,6	1 464,6

L'évolution de la dette entre le 30 juin 2024 et le 30 juin 2025 se présente comme suit

(en millions d'euros)	30 juin 2024	Flux de trésorerie	Flux non cash	Entrée de périmètre	Effets de change	var. de juste valeur et autres	30 juin 2025
Crédit in fine 2027	400,0	—	—	—	—	—	400,0
Crédit in fine BEI	200,0	—	—	—	—	—	200,0
Emprunts obligataires	1 977,0	—	—	—	—	(0,4)	1 976,6
Ligne de financement Capex	284,0	—	—	—	—	—	284,0
Part change du cross currency swap	23,5	(30,8)	—	—	—	7,3	—
Crédit Exim India	88,0	(9,1)	—	—	(6,3)	—	72,6
Ligne de financement d'exploitation		2,3	—	9,4	—	—	11,7
Dettes locatives	409,3	(61,1)	(37,5)	0,8	(11,4)	(100,6)	199,5
TOTAL	3 381,8	(98,7)	(37,5)	10,2	(17,7)	(93,7)	3 144,4

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

L'évolution de la dette entre le 30 juin 2025 et le 30 juin 2026 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 Juin 2025	Flux de trésorerie	Flux non cash	Entrée de périmètre	Effets de change	var. de juste valeur et autres	30 juin 2026
Crédit <i>in fine</i>	400,0	(400,0)	—	—	—	—	—
Crédit <i>in fine</i> 2028	—	400,0	—	—	—	—	400,0
Crédit <i>in fine</i> BEI	200,0	—	—	—	—	—	200,0
Emprunts obligataires	1 976,6	123,4	—	—	—	—	2 100,0
Ligne de financement Export (ECA)		280,7					280,7
Ligne de financement d'exploitation	11,7	4,0	—	—	(0,9)	—	14,8
Ligne de financement Capex	284,0	(231,0)	—	—	—	—	53,0
Crédit Exim India	72,6	(73,5)	—	—	0,9	—	—
Dettes locatives	199,5	(52,5)	6,0	—	2,3	23,8	179,1
TOTAL	3 144,4	51,1	6,0	—	2,3	23,8	3 227,6

La dette présentée dans ce tableau ne tient pas compte des primes et frais d'émission, intérêts courus non échus sur emprunts et des intérêts courus non échus sur dettes locatives.

7.4.5 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés font l'objet d'une évaluation par un expert indépendant qui est rapprochée des valorisations transmises par les contreparties bancaires. Le tableau ci-après présente les montants contractuels ou notionnels ainsi que les justes valeurs des instruments financiers dérivés par type de contrat :

(en millions d'euros)	Notionnels		Justes valeurs		Variation de juste valeur sur la période	Impact résultat (hors coupons)	Impact capitaux propres (hors coupons)
	30 juin 2025	30 juin 2026	30 juin 2025	30 juin 2026			
Vente à terme et swap de change qualifiés en CFH	125,6	620,5	10,7	(9,7)	(20,4)	—	(20,4)
Vente à terme et swap de change qualifiés en FVH	760,7	1 734,1	28,2	(36,8)	(65,0)	(65,8)	0,7
TOTAL DES INSTRUMENTS DE CHANGE	886,3	2 354,6	38,9	(46,5)	(85,4)	(65,7)	(19,7)

Les coupons des instruments de taux qualifiés de couverture de flux de trésorerie futurs sont comptabilisés directement en résultat. La variation comptabilisée en capitaux propres au titre de ces instruments correspond à la variation de juste valeur hors coupon.

La juste valeur et les échéances des instruments dérivés qualifiés de couverture se présentent comme suit :

Juste valeur différée en capitaux propres et à reprendre en résultat au 30 Juin 2025							
(en millions d'euros)	Total	À 1 an au plus	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	À plus de 5 ans
Couverture du risque de change	38,9	41,2	(0,5)	(0,6)	(1,2)	—	—
TOTAL NET AU 30 JUIN 2025	38,9	41,2	(0,5)	(0,6)	(1,2)	—	—

Juste valeur différée en capitaux propres et à reprendre en résultat au 30 Juin 2026							
(en millions d'euros)	Total	À 1 an au plus	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	À plus de 5 ans
Couverture du risque de change	(46,5)	(41,1)	(1,7)	(4,0)	(0,7)	(0,4)	1,5
TOTAL NET AU 30 JUIN 2026	(46,5)	(41,1)	(1,7)	(4,0)	(0,7)	(0,4)	1,5

7.4.6 Gestion des risques

Le Groupe est exposé aux risques de marché, notamment en ce qui concerne les risques de change et de taux d'intérêt. Pour y faire face, le Groupe peut recourir à des instruments financiers dérivés. Le Groupe n'effectue aucune transaction financière présentant un risque qui ne puisse être quantifié lors de sa conclusion, autrement dit il ne saurait vendre des actifs sans les posséder ou sans savoir s'il les possédera à l'avenir. L'objectif est de réduire, là où cela lui semble approprié, les fluctuations de revenus et des flux de trésorerie suite à des variations des taux d'intérêt et des cours de change.

Risque de change

Par ses opérations de vente de capacité satellitaire, le Groupe est principalement receveur de devises, et majoritairement de dollar U.S. , ainsi que pour ses achats d'actifs (une partie de ses satellites et des lanceurs notamment), le Groupe est donc majoritairement exposé au risque de fluctuation du taux de change euro contre dollar U.S.

Afin de se couvrir contre les risques liés à la fluctuation des taux de change, le Groupe peut être amené à utiliser des ventes à terme vanille ou des ventes à termes synthétiques à barrière activante de dollars U.S. contre euros, exercées ou non en fonction du taux de change à leur date d'expiration. Le Groupe ne peut néanmoins garantir qu'il parviendra à couvrir systématiquement tous ses contrats libellés en dollar U.S.

Les prêts intra-groupes sont couverts essentiellement par des opérations *forward*.

Compte tenu de son exposition au risque de change, le Groupe estime qu'une hausse de 10 % de la valeur du taux euro/dollar U.S. générerait (hors instruments de change) une baisse du chiffre d'affaires de 60,4 millions d'euros et une baisse des charges opérationnelles de 23,6 millions d'euros. Elle entraînerait également une variation négative de 85 millions d'euros de la réserve de conversion du Groupe.

Risque de taux

Le Groupe gère son exposition aux variations de taux d'intérêt en conservant une partie de sa dette à taux fixe (emprunts obligataires) et si nécessaire par une politique de couverture ou de pré-couverture. Le financement export à taux variable est également couvert par un portefeuille de swap de taux en euros et en USD.

Compte tenu de l'ensemble des instruments financiers dont dispose le Groupe au 30 juin 2026, une augmentation de dix points de base (+0,1 %) du taux d'intérêt EURIBOR aurait un impact négligeable sur la charge d'intérêts et la réévaluation des instruments financiers entraînant un impact sur le compte de résultat.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie inclut le risque lié à l'émetteur de titres, le risque d'exécution sur produits financiers dérivés ou produits monétaires ainsi que le risque de crédit sur les liquidités et les placements à terme. Le Groupe minimise son exposition au risque lié à l'émetteur et son exposition au risque d'exécution et de crédit en acquérant des produits financiers auprès de banques et d'établissements financiers de premier rang. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée.

Le Groupe n'anticipe aucune perte qui résulterait de la défaillance de ses contreparties quant à leurs obligations prévues au contrat.

Au 30 juin 2026, le risque de contrepartie n'est pas significatif sur ces opérations.

Risque de liquidité

Le Groupe gère le risque de liquidité en tenant compte de la maturité des investissements financiers, des actifs financiers et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires *in fine*, de lignes de crédit bancaire *revolving*, d'emprunts obligataires et de contrats de location de satellites.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les maturités contractuelles des dettes financières du Groupe se présente comme suit :

Au 30 Juin 2026 (en millions d'euros)	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	Échéancier au 30 Juin 2026					Au-delà de 5 ans
			juin-27	juin-28	juin-29	juin-30	juin-31	
Crédit <i>in fine</i>	(400,0)	(443,1)	(18,1)	(18,2)	(406,8)	—	—	—
Crédit <i>in fine</i> BEI	(200,0)	(206,2)	(2,5)	(2,5)	(201,1)	—	—	—
Emprunts obligataire	(2 100,0)	(2 623,5)	(98,5)	(98,8)	(692,1)	(89,5)	(925,2)	(719,5)
Ligne de financement Export (ECA)	(280,7)	(334,5)	(10,3)	(32,1)	(52,6)	(51,1)	(49,5)	(138,9)
Ligne de financement Capex	(53,0)	(55,5)	(55,5)	—	—	—	—	—
Dettes locatives	(179,1)	(227,6)	(48,7)	(45,2)	(38,2)	(31,8)	(24,4)	(39,3)
Instruments dérivés qualifiés ⁽¹⁾	(48,0)	(48,0)	(48,0)					
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	(3 260,8)	(3 938,4)	(281,7)	(196,8)	(1 390,8)	(172,3)	(999,0)	(897,7)
Autres passifs financiers	(175,6)	(175,6)	(115,0)	(60,6)				
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	(3 436,4)	(4 114,0)	(396,7)	(257,4)	(1 390,8)	(172,3)	(999,0)	(897,7)
Instruments dérivés qualifiés ⁽¹⁾	1,1	1,1	1,1		—	—	—	—
Actifs financiers	154,2	154,2	19,5	134,6	—	—	—	—
Trésorerie	119,0	119,0	119,0	—	—	—	—	—
Équivalent de trésorerie	1 643,9	1 643,9	1 643,9	—	—	—	—	—
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	1 918,2	1 918,2	1 783,6	134,6	—	—	—	—
POSITION NETTE	(1 518,2)	(2 195,8)	1 386,9	(122,8)	(1 390,8)	(172,3)	(999,0)	(897,7)

(1) Les montants « ventilés » au titre des instruments dérivés correspondent à des justes valeurs (et non à des flux contractuels).

Au 30 Juin 2025 (en millions d'euros)	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	Échéancier au 30 Juin 2025					Au-delà de 5 ans
			juin-26	juin-27	juin-28	juin-29	juin-30	
Crédit <i>in fine</i>	(400,0)	(432,1)	(16,0)	(416,0)	—	—	—	—
Crédit <i>in fine</i> BEI	(200,0)	(208,7)	(2,5)	(2,5)	(2,5)	(201,1)	—	—
Emprunts obligataires	(1 976,6)	(2 258,0)	(261,2)	(81,0)	(667,9)	(1 247,8)	—	—
Exim India	(72,6)	(87,3)	(20,5)	(25,1)	(23,3)	(18,4)	—	—
Ligne de financement Capex	(284,0)	(295,7)	(240,0)	(55,7)	—	—	—	—
Ligne de financement d'exploitation	(11,7)	(11,7)	(11,7)	—	—	—	—	—
Dettes locatives	(199,5)	(287,2)	(92,9)	(51,1)	(40,6)	(41,9)	(37,0)	(23,7)
Instruments dérivés qualifiés ⁽¹⁾	(6,7)	(6,7)	(4,4)	(0,5)	(0,6)	(1,2)	—	—
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	(3 151,1)	(3 587,4)	(649,3)	(632,0)	(735,0)	(1 510,4)	(37,0)	(23,7)
Autres passifs financiers	(192,2)	(192,2)	(146,6)	(45,6)	—	—	—	—
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	(3 343,3)	(3 779,6)	(795,9)	(677,6)	(735,0)	(1 510,4)	(37,0)	(23,7)
Instruments dérivés qualifiés ⁽¹⁾	45,6	45,6	45,6	—	—	—	—	—
Actifs financiers	146,6	146,6	11,2	135,3	—	—	—	—
Trésorerie	106,0	106,0	106,0	—	—	—	—	—
Équivalent de trésorerie	411,8	411,8	411,8	—	—	—	—	—
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	710,0	710,0	574,6	135,4	—	—	—	—
POSITION NETTE	(2 633,4)	(3 069,6)	(221,3)	(542,2)	(735,0)	(1 510,4)	(37,0)	(23,7)

(1) Les montants « ventilés » au titre des instruments dérivés correspondent à des justes valeurs (et non à des flux contractuels).

7.4.7 Autres engagements

Dans le cadre de contrats commerciaux ou d'accords spécifiques bilatéraux, le Groupe a émis des garanties bancaires en faveur de tiers. Au 30 juin 2026 le montant de ces garanties bancaires représente 165.2 millions d'euros.

7.5 ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs et passifs initialement identifiés dans le cadre de la transaction de cession des infrastructures passives terrestres ne répondant plus à la définition d'actifs et passifs détenus en vue de la vente au 30 juin 2026 compte tenu de l'arrêt du projet (Cf.§2.4), ils ont en conséquence été réintégrés dans les différentes catégories actifs et passifs du bilan.

7.5.1 Actifs détenus en vue de la vente

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2025	30 juin 2026
ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE			
Écarts d'acquisition	7.1.1	82,3	—
Immobilisations incorporelles	7.1.1	0,5	—
Immobilisations corporelles et immobilisations en cours	7.1.2	282,8	—
Droits d'utilisation sur contrats de location	7.1.3	88,7	—
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		454,2	—
TOTAL DES ACTIFS COURANTS			—
TOTAL DE L'ACTIF		454,2	—

7.5.2 Passifs détenus en vue de la vente

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2025	30 juin 2026
PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE			
TOTAL CAPITAUX PROPRES			—
Dettes locatives non courantes	7.4.3	89,7	—
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS			—
Dettes locatives courantes	7.4.3	11,0	—
TOTAL DES PASSIFS COURANTS			—
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		100,7	—

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

7.6 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le montant pour lequel un actif financier pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

7.6.1 Juste valeur des actifs

Les tableaux suivants ventilent chaque actif composé d'instruments financiers en indiquent sa juste valeur, que l'instrument soit ou non comptabilisé au bilan à la juste valeur :

30 juin 2025					
(en millions d'euros)	Total	Instruments évalués au coût amorti	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur par le résultat	Juste valeur au 30 Juin 2025
ACTIFS NON COURANTS					
Prêts et avances à long terme	135,3	135,3	—	—	135,3
Actifs sur contrats clients	43,4	43,4	—	—	43,4
ACTIFS COURANTS					
Créances clients	327,3	327,3	—	—	327,3
Actifs sur contrats clients	13,4	13,4	—	—	13,4
Autres créances	11,2	11,2	—	—	11,2
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ⁽¹⁾					
Qualifiés de couverture	45,6	—	45,6	—	45,6
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE					
Trésorerie	106,0	—	—	106,0	106,0
Équivalent de trésorerie ⁽²⁾	411,8	—	—	411,8	411,8

(1) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

(2) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché).

30 juin 2026					
(en millions d'euros)	Total	Instruments évalués au coût amorti	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur par le résultat	Juste valeur au 30 Juin 2026
ACTIFS NON COURANTS					
Prêts et avances à long terme	134,6	134,6	—	—	134,6
Actifs sur contrats clients	45,7	45,7	—	—	45,7
ACTIFS COURANTS					
Créances clients	340,8	340,8	—	—	340,8
Actifs sur contrats clients	19,5	19,5	—	—	19,5
Autres créances	17,6	17,6	—	—	17,6
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ⁽¹⁾					
Qualifiés de couverture	1,1	—	1,1	—	1,1
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE					
Trésorerie	119,0	—	—	119,0	119,0
Équivalent de trésorerie ⁽²⁾	1 643,9	—	—	1 643,9	1 643,9

(1) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

(2) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché).

À l'exception des instruments financiers dérivés et des titres non consolidés, la valeur comptable des actifs constitue une approximation satisfaisante de leur juste valeur.

Au 30 juin 2026, le montant cumulé des justes valeurs des instruments financiers dérivés ressort pour 1,1 millions d'euros (versus 45,6 million d'euros au 30 juin 2025) (voir note 7.4.3 « Actifs et passifs financiers »).

7.6.2 Juste valeur des passifs

Les tableaux suivants ventilent chaque passif composé d'instruments financiers en indiquent sa juste valeur, que l'instrument soit ou non comptabilisé au bilan à la juste valeur :

	30 juin 2025				
(en millions d'euros)	Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés de couverture	Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur au 30 Juin 2025
DETTES FINANCIÈRES					
Emprunts à taux variable	756,6	756,6	—	—	756,6
Emprunt obligataire ⁽¹⁾	1 959,3	1 959,3	—	—	1 959,3
Emprunts à taux fixe	211,7	211,7	—	—	211,7
Découverts bancaires	—	—	—	—	—
AUTRES PASSIFS FINANCIERS					
Non courants	187,5	187,5	—	—	187,5
Courants	203,8	203,8	—	—	203,8
INTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ⁽²⁾					
Qualifiés de couverture	6,7	—	6,7	—	6,7
Fournisseurs et comptes rattachés	117,1	117,1	—	—	117,1
Dette sur immobilisation	91,8	91,8	—	—	91,8

(1) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché).

(2) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

	30 juin 2026				
(en millions d'euros)	Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés de couverture	Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur au 30 Juin 2026
DETTES FINANCIÈRES					
Emprunts à taux variable	453,0	453,0	—	—	453,0
Emprunt obligataire ⁽¹⁾	2 119,3	2 119,3	—	—	2 119,3
Emrpunts à taux fixe	214,8	214,8	—	—	214,8
Découverts bancaires	—	—	—	—	—
AUTRES PASSIFS FINANCIERS					
Non courants	194,5	194,5	—	—	194,5
Courants	159,9	159,9	—	—	159,9
INTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ⁽²⁾					
Qualifiés de couverture	48,0	—	48,0	—	48,0
Fournisseurs et comptes rattachés	154,0	154,0	—	—	154,0
Dette sur immobilisation	200,4	200,4	—	—	200,4

(1) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché).

(2) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

À l'exception des emprunts obligataires et des instruments financiers dérivés, la valeur comptable des passifs financiers constitue une approximation satisfaisante de leur juste valeur.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les justes valeurs des emprunts obligataires de niveau 1 (prix coté sur un marché) se présentent comme suit :

(En millions d'euros)	30 juin 2025	30 juin 2026
Emprunt obligataire 2025	176,1	—
Emprunt obligataire 2027	585,0	—
Emprunt obligataire 2028	548,6	578,4
Emprunt obligataire 2029	649,6	—
Emprunt obligataire 2031	—	871,4
Emprunt obligataire 2033	—	669,6
TOTAL	1 959,3	2 119,3

7.7 CAPITAUX PROPRES

Principes comptables

Frais d'augmentation de capital

Les frais externes directement liés à des augmentations ou réduction de capital sont imputés sur la prime d'émission et d'apport, nets d'impôt lorsqu'une économie d'impôt est générée.

Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de leur cession, les gains et pertes sont inscrits directement dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

7.7.1 Capital social

Au 30 juin 2026, le capital social d'Eutelsat Communications est composé de 1 178 308 106 actions, d'une valeur nominale de 1 euro.

À cette même date, le Groupe détient 487 995 actions propres d'un montant de 0,6 million d'euros acquises dans la cadre d'un contrat de liquidité (373 992 actions propres d'un montant de 1,1 million d'euros au 30 juin 2025). L'ensemble de ces actions est présenté en déduction des capitaux propres.

7.7.2 Dividendes

Aucun dividende n'a été distribué au cours de l'exercice 2026.

Le Groupe ne prévoit pas de proposer de distribution à l'Assemblée générale ordinaire du 26 novembre 2026.

7.7.3 Variation de la réserve de réévaluation des instruments dérivés

La réserve de réévaluation des instruments dérivés qualifiés de couverture (incluant l'effet d'impôt) a évolué comme suit sur l'exercice :

(en millions d'euros)	Total
Solde au 30 juin 2025	47,4
Variations de juste valeur en capitaux propres recyclables en résultat	(3,9)
SOLDE AU 30 JUIN 2026	43,5

La réserve de réévaluation des instruments dérivés n'inclut pas de déboucllement de *forwards*.

7.7.4 Réserves de conversion

La réserve de conversion (incluant l'effet d'impôt) a évolué comme suit sur l'exercice :

(en millions d'euros)	Total
Solde au 30 juin 2025	35,5
Variation nette sur la période	25,6
SOLDE AU 30 JUIN 2026	61,1

La principale devise générant des écarts de conversion est le dollar U.S.

La réserve de conversion au 30 juin 2026 n'inclut plus de *cross currency swap* documenté en couverture d'investissement net à l'étranger.

7.8 PROVISIONS

Principes comptables

Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dont le montant peut être estimé de façon fiable. Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses attendues jugées nécessaires pour éteindre l'obligation correspondante. L'augmentation des provisions enregistrée pour refléter l'écoulement du temps et relative à l'actualisation est comptabilisée en charges financières.

L'évolution des provisions entre le 30 juin 2025 et le 30 juin 2026 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 Juin 2025	Entrée de périmètre	Dotation	Reprise		Reclassement	Variation de périmètre	Constat en capitaux propres	Variation de change	30 juin 2026
				Utilisée	Non utilisée					
Garantie financière donnée à un fonds de pension	5,9	—	—	(10,2)	—	—	—	8,6	—	4,4
Indemnités de départ en retraite	9,2	—	1,1	(1,0)	—	—	(0,3)	(0,1)	—	9,0
Autres avantages postérieurs à l'emploi ⁽¹⁾	5,0	—	0,8	—	—	0,1	—	—	—	5,9
TOTAL AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	20,1	—	2,0	(11,2)	—	0,1	(0,3)	8,5	—	19,2
Litiges commerciaux, salariaux et fiscaux	8,7	—	8,5	(1,4)	(0,6)	(0,2)	—	1,0	0,1	16,3
Autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL PROVISIONS	28,8	—	10,5	(12,5)	(0,6)	(0,2)	(0,3)	9,5	0,1	35,5
■ Dont part non courante	20,1									19,2
■ Dont part courante	8,7									16,3

(1) Les autres avantages postérieurs à l'emploi concernent essentiellement des indemnités de fin de contrat dans diverses filiales.

7.8.1 Garantie financière donnée à un fonds de pension

Eutelsat S.A. a donné une garantie financière au fonds de pension en charge du régime de retraite mis en place par l'Organisation Inter Gouvernementale (OIG) lors de l'apport par cette dernière de son activité opérationnelle à Eutelsat S.A. en 2001. Ce régime de retraite à prestations définies a été fermé et les droits acquis gelés préalablement à l'apport. La garantie financière octroyée par Eutelsat S.A. est évaluée et comptabilisée de manière similaire à un engagement de retraite à prestations définies bien que le Groupe n'ait pas repris directement les engagements souscrits auprès de l'OIG sur le plan juridique. Cette garantie peut être exercée à certaines conditions en comblement de sous-financements futurs, sans qu'il existe de seuil quantitatif déclenchant l'appel de cette garantie.

En 2017, la garantie financière a été appelée pour un montant de 35,9 millions d'euros sur la base des projections de déficit du régime et un accord a été conclu avec le fonds de pension pour neufs paiements de 4,0 millions d'euros répartis entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2026.

En 2021, un nouvel accord remplaçant le précédent a été conclu avec le fonds de pension, portant le montant total des paiements dus au fonds au 30 juin 2023 à 29 millions d'euros, avec un échéancier allant jusqu'au 30 juin 2029.

Ces paiements pourront évoluer en fonction des futures situations financières établies annuellement.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

L'évolution des obligations et des actifs du régime entre le 30 juin 2025 et le 30 juin 2026 se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2025	30 juin 2026
Valeur actualisée des obligations à l'ouverture	145,2	139,0
Coût des services rendus au cours de l'exercice	—	—
Coût financier	5,4	5,1
Écarts actuariels liés aux hypothèses financières : (gain)/pertes	(3,5)	(6,2)
Prestations versées	(8,1)	(7,9)
Gain lié aux effets de changement d'hypothèses démographiques	—	—
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS À LA CLÔTURE	139,0	130,0

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2025	30 juin 2026
Juste valeur des actifs du fonds à l'ouverture	126,8	132,9
Rendement attendu des actifs du régime	4,8	5,1
Écarts actuariels liés aux hypothèses financières : (gain)/pertes	(0,6)	(14,9)
Contribution versées	10,1	10,2
Prestations versées	(8,1)	(7,9)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU FONDS À LA CLÔTURE	132,9	125,4

La durée moyenne pondérée des obligations est de 11,7 ans.

Les montants inclus dans la juste valeur des actifs du régime n'incluent aucun instrument financier émis par Eutelsat S.A. ni aucun bien immobilier ou mobilier détenu ou utilisé par Eutelsat S.A. Le rendement effectif des actifs du régime s'élève

à -9,8 millions d'euros et -4,2 millions d'euros aux 30 juin 2026 et 2025 respectivement.

Les évaluations actuarielles ont été réalisées sur la base des hypothèses suivantes :

	30 juin 2025	30 juin 2026
Taux d'actualisation	3,8 %	4,1 %
Taux d'augmentation des pensions	2,0 %	2,0 %

Une baisse de 25 points de base des taux d'actualisation entraînerait une augmentation de la provision de 3,6 millions d'euros.

Les provisions ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2025	30 juin 2026
Provision à l'ouverture de l'exercice	18,3	5,9
(Produit) / Charge nette comptabilisée en résultat	0,6	—
(Gains) / pertes actuarielles	(2,9)	8,6
Contributions versées	(10,1)	(10,2)
PROVISION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	5,9	4,4

7.8.2 Indemnités de départ en retraite et assimilés

Principes comptables

Les régimes de retraite du Groupe sont constitués de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Les charges liées aux régimes à cotisations définies sont constatées en « Charges de personnel » sur la base des cotisations versées ou dues au titre de l'exercice où les services sont rendus par les bénéficiaires des régimes.

Les régimes à prestations définies concernent les plans dans lesquels le Groupe s'est engagé à garantir à terme un montant ou un niveau de prestations. L'évaluation de ces prestations s'effectue sur la base de la méthode actuarielle des *unités de crédit projetées* consistant à projeter les montants des paiements futurs attendus sur la base d'hypothèses démographiques (rotation du personnel, mortalité, âge de départ à la retraite) et financières (augmentation des salaires et actualisation). La charge de l'exercice correspondant au coût des services rendus est constatée en « Charges de personnel » et les effets de l'actualisation dans le résultat financier. Les écarts actuariels résultant des changements d'hypothèses actuarielles ou des écarts d'expérience sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

Régimes à prestations définies

Les engagements de retraite à prestations définies du Groupe sont principalement constitués du régime d'indemnités de départ en retraite des salariés d'Eutelsat S.A.

Aux 30 juin 2025 et 2026, la situation du régime se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2025	30 juin 2026
Valeur actualisée des obligations à l'ouverture	10,1	9,2
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	0,8	0,8
Coût financier	0,4	0,3
Écarts actuariels	(0,8)	(0,1)
Indemnités versées	(0,6)	(1,2)
Autres	—	
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS À LA CLÔTURE	9,8	9,0

La durée moyenne pondérée des obligations est de 8,9 ans (versus 8,9 ans en 2025).

L'évaluation actuarielle effectuée a été effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

	30 juin 2025	30 juin 2026
Taux d'actualisation	3,6 %	4,0 %
Taux d'augmentation des pensions	2,5 %	3,0 %

Le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'obligations privées de première catégorie (AA et AAA) d'une durée cohérente avec celle du régime valorisé.

Régimes à cotisations définies

Les cotisations patronales versées au régime de retraite obligatoire en France au cours de l'exercice à ce titre s'élèvent à 6,2 millions d'euros et 6,5 millions d'euros aux 30 juin 2025 et 2026 respectivement.

Les salariés, à l'exception des mandataires sociaux salariés, bénéficient par ailleurs d'une retraite surcomplémentaire par capitalisation, à contributions définies, financée par des cotisations salariales et patronales égales à 6 % du salaire annuel brut dans la limite de huit fois le plafond de la Sécurité sociale française. Les cotisations patronales versées au cours de l'exercice à ce titre s'élèvent à 2,0 millions d'euros et 2,3 millions d'euros aux 30 juin 2025 et 2026 respectivement.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

7.8.3 Litiges et passifs éventuels

Principes comptables

Le Groupe exerce son jugement au cas par cas dans l'évaluation des risques encourus, et constitue une provision dès lors qu'il s'attend à une sortie probable de ressources. Dans les cas jugés sans fondement ou trop peu étayés, aucune provision n'est comptabilisée.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe peut être exposé à des actions judiciaires et à des litiges commerciaux. Le Groupe est aussi soumis à un certain nombre de réglementations spécifiquement liées à son domaine d'activité, notamment en Europe et aux USA. Ces obligations peuvent donner lieu à des audits et le Groupe doit démontrer qu'il a les dispositifs nécessaires en place pour respecter les réglementations en vigueur. Le Groupe s'efforce de remplir ses obligations ou de remédier rapidement aux points de défaillance potentiellement identifiés. Dans le cas contraire, il pourrait être soumis à des pénalités ou sanctions dans ses opérations.

Un audit diligenté par le gouvernement américain sur le respect de la *Letter of Agreement*, dispositif réglementaire américain obligatoire permettant au groupe d'opérer et de servir des clients aux États-Unis, est actuellement en cours sur l'ensemble du périmètre d'opérations LEO et GEO.

Eutelsat Communications a fait et fait l'objet de plusieurs procédures de vérification de comptabilité qui sont présentées au §7.9.2.

7.9 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS

7.9.1 Actifs et passifs d'impôts différés

Principes comptables

Les impôts différés résultent des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale. Ils sont calculés par entité fiscale et comptabilisés sur toutes les différences temporelles, sauf exceptions en utilisant la méthode bilancielle du report variable.

Ainsi, tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés :

1. pour toute différence temporelle imposable sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement de l'écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
2. pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales sauf lorsque le Groupe contrôle le renversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toute différence temporelle déductible, reports en avant de pertes fiscales et crédit d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles pourront être imputées. Toutefois, aucun actif d'impôt différé n'est constaté s'il résulte d'une différence temporelle déductible générée par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est pas probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

Les impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés en actifs et passifs non courants.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les impôts différés par nature ont évolué de la manière suivante entre le 30 juin 2025 et le 30 juin 2026 :

(en millions d'euros)	30 Juin 2025	Variation de change et reclassements	Résultat de la période	Constat en capitaux propres	30 juin 2026
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS					
Instruments financiers dérivés	49,0		—	(2,8)	46,2
Déficits reportables	36,7	0,2	6,8	—	43,7
Provisions client	29,6	0,8	(1,9)	—	28,5
Garantie financière donnée au fonds de pension	2,3	(0,7)	(2,6)	2,2	1,1
Provisions pour risques et charges	4,1		0,4	—	4,5
Actifs incorporels et corporels	18,7	—	20,8	—	39,4
Autres	27,3	(0,2)	6,0	0,7	33,9
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	167,9	(0,1)	29,4	0,1	197,3
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS					
Instruments financiers dérivés	(4,2)		—	4,0	(0,1)
Actifs incorporels	(11,7)		0,2	—	(11,4)
Actifs corporels	(207,9)	(0,6)	(0,7)	—	(209,1)
Autres	(18,4)	0,1	(14,1)	(0,5)	(32,9)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	(242,0)	(0,5)	(14,6)	3,5	(253,6)
POSITION NETTE ACTIVE / (PASSIVE)	(74,2)	(0,6)	14,8	3,6	(56,4)
Reflété comme suit dans les comptes :					
Impôts différés actifs	28,6	(18,1)	34,0	3,6	48,1
Impôts différés passifs	(102,9)	17,6	(19,2)	—	(104,5)
TOTAL	(74,2)	(0,6)	14,8	3,6	(56,4)

L'actif ou le passif d'impôt différé correspond à la somme des positions nettes des entités consolidées.

Les impôts différés passifs portent essentiellement sur les différences temporelles taxables générées par :

- la comptabilisation à la juste valeur des contrats clients et relations associées et des autres immobilisations incorporelles dans le cadre des acquisitions d'Eutelsat S.A. et de Satmex ;
- les amortissements accélérés pratiqués sur les satellites au niveau fiscal.

L'échéancier de recouvrement des actifs d'impôts différés sur déficits reportables est présenté dans le tableau ci-après :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans	Indéfinie
Echéanciers des pertes fiscales reportables activées	137,4	—	—	—	137,4
TOTAL	137,4	—	—	—	137,4

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 30 juin 2026, les reports déficitaires reportables qui n'ont pas donné lieu à la comptabilisation de montants à l'actif du bilan (impôts différés actifs) s'élèvent à 3,5 milliards d'euros (2.9 milliards d'euros au 30 juin 2025).

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans	Indéfinie
Dates d'expiration des pertes fiscales reportables non reconnues	3 511,2	2,2	2,2	23,0	3 483,8
TOTAL	3 511,2	2,2	2,2	23,0	3 483,8

La réforme de la fiscalité internationale élaborée par l'OCDE, dite « Pilier 2 », consiste à assurer le paiement d'un impôt sur les revenus générés, dans chacune des juridictions où les grandes entreprises multinationales opèrent, à un taux d'imposition minimum de 15 %. Au titre de l'exercice 2026 l'impôt au titre de Pilier 2 est non significatif.

7.9.2 Litiges fiscaux

Dans le cadre de la gestion courante de la gestion courante de leurs activités, certaines sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans des procédures fiscales. Eutelsat SA a notamment fait l'objet de plusieurs vérifications de comptabilité portant sur la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2020.

Dans le cadre d'un désaccord avec l'administration fiscale concernant un rehaussement notifié au titre de l'exercice clos le 30 juin 2014, le Groupe a introduit un recours devant le Tribunal administratif. Par jugement rendu en avril 2026, le Tribunal a fait droit à l'ensemble de ses demandes. L'administration fiscale n'ayant pas interjeté appel, cette procédure est désormais

définitivement close. Les impositions correspondantes ayant été acquittées antérieurement, leur remboursement est en cours.

S'agissant d'un rehaussement maintenu au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018, le Groupe a déposé une réclamation contentieuse en janvier 2025. Cette réclamation a été rejetée par l'administration fiscale en février 2026. Le Groupe ayant décidé de ne pas poursuivre la contestation devant la juridiction compétente, la procédure est désormais close. Aucun risque fiscal résiduel n'est identifié au titre de ce pré-contentieux au 30 juin 2026.

Par ailleurs, Eutelsat SA et Eutelsat Communications font actuellement l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024. Dans ce cadre, une proposition de rectification interruptive de prescription a été notifiée à Eutelsat SA au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022. La société a présenté ses observations en réponse à cette proposition et conteste le bien-fondé des rectifications envisagées. Au 30 juin 2026, la procédure demeure en cours.

NOTE 8 PARTIES LIÉES

La norme IAS 24 (IAS 24.3 et 24.9) impose de fournir des informations sur les relations, transactions et soldes y compris les engagements, entre parties liées, dans les états financiers consolidés d'une société mère ou d'un investisseur qui exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sur une entité du Groupe.

Les parties liées sont composées :

- des actionnaires du Groupe (et des entités qu'ils contrôlent directement ou indirectement) exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable, laquelle est présumée par la détention d'un droit de vote supérieur à 20 % ou, d'un droit de vote supérieur à 10 % assorti d'une représentation au Conseil d'administration ;

- des principaux dirigeants du Groupe (y compris les membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif) ; et
- de toute entité sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. Actuellement, cette situation se limite uniquement à First Tech Web Company Limited (la coentreprise du Groupe en Arabie saoudite, « NEOM JV »).

8.1 RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Le Groupe considère que la notion de principaux dirigeants regroupe, dans le contexte de gouvernance d'Eutelsat, le Comité exécutif présidé par le Directeur général ainsi que les membres du Conseil d'administration.

Les rémunérations allouées au Comité exécutif se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2025	30 juin 2026
Rémunérations ⁽¹⁾	12,9	10,4
TOTAL AVANTAGES COURT TERME	12,9	10,4
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽²⁾	—	—
Paievements fondés sur les actions ⁽³⁾	0,1	0,2
TOTAL AVANTAGES LONG TERME	0,1	0,2

(1) Elles incluent les salaires bruts y compris part variable, les primes, les avantages en nature, l'intéressement, la participation et les charges sociales versés.

(2) Ils correspondent au coût des services passés des régimes de retraite à prestations définies.

(3) Ils correspondent à la charge enregistrée au compte de résultat au titre des rémunérations en actions.

Les rémunérations des membres du Conseil d'administration perçues au titre de l'exercice clos au 30 juin 2026 s'élèvent à 1,6 million d'euros (1,5 million d'euros au titre de l'exercice clos au 30 juin 2025).

8.2 AUTRES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées autres que les principaux dirigeants se résument comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2025	30 juin 2026
Chiffre d'affaires	10,1	4,1
Résultat financier	(6,8)	—
Créances brutes (y compris factures à établir)	2,3	4,9
Dettes (y compris factures à recevoir)	0,5	0,1

Le chiffre d'affaires porte principalement sur la fourniture de services liés au suivi et au contrôle des satellites.

NOTE 9 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

■ Annonce de la FCC:

Le 22 juillet 2026, la Federal Communications Commission (FCC) a voté la libération de 160 MHz de spectre de la bande C supérieure pour une utilisation sans fil terrestre à l'échelle nationale. Le spectre sera mis aux enchères en 2027. L'ordonnance de la FCC fournit le cadre pour la réallocation de 160 MHz du spectre de la bande C supérieure afin de soutenir l'expansion continue des services sans fil avancés à travers les États-Unis tout en assurant la continuité des services satellites critiques. Le cadre établit également le processus de transition ordonnée des opérateurs satellites en place dans les années à venir. Selon les dispositions de l'ordonnance, Eutelsat pourrait recevoir des paiements incitatifs de 504 millions de dollars (443 millions d'euros) avant impôts, conditionnels au respect du protocole de

transition et des délais établis et prévus pour 2031. Eutelsat pourrait également être remboursé pour les coûts engagés lors du processus de transition.

Compte tenu de l'incertitude concernant le calendrier et les montants potentiels de la contrepartie à recevoir, ainsi que du fait que le processus d'indemnisation actuel et le cadre juridique sont encore en cours d'élaboration, le Groupe évaluera les actions à mettre en oeuvre pour assurer cette transition et l'impact sur l'évaluation de ses actifs et passifs. Le Groupe n'a enregistré aucun impact dans ses états financiers consolidés et n'en a pas tenu compte dans les tests de valeur de ses actifs au 30 juin 2026.

NOTE 10 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	EY				Forvis Mazars			
	Montant N	%	Montant N-1	%	Montant N	%	Montant N-1	%
COMMISSARIAT AUX COMPTES, CERTIFICATION, EXAMEN DES COMPTES INDIVIDUELS CONSOLIDÉS								
Eutelsat Communications	364,0	21 %	352,0	19 %	289,0	36 %	323,0	36 %
Filiales	1 362,6	79 %	1 461,0	81 %	511,4	64 %	571,0	64 %
SOUS-TOTAL	1 726,6	100 %	1 813,0	100 %	800,4	100 %	894,0	100 %
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES								
Eutelsat Communications	317,5	100 %	15,0	100 %	317,5	97 %	15,0	4 %
Filiales	—	— %	—	— %	10,0	3 %	380,0	96 %
SOUS-TOTAL	317,5	100 %	15,0	100 %	327,5	100 %	395,0	100 %
CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ EN APPLICATION DE LA CSRD								
Eutelsat Communications	94,3	100 %	100,0	100 %	94,3	100 %	100,0	— %
Filiales	—	— %	—	— %	—	— %	—	— %
SOUS-TOTAL	94,3	100 %	100,0	100 %	94,3	100 %	100,0	100 %
TOTAL	2 138,4	100 %	1 928,0	100 %	1 222,2	100 %	1 389,0	100 %

Les services autres que la certification des comptes correspondent essentiellement aux travaux réalisés dans le cadre de revues financières non réglementées.



Eutelsat Communications

Société anonyme au capital
de 1 178 308 106 euros

Siège social

Eutelsat Communications
32, boulevard Gallieni
92130 Issy-les-Moulineaux
481 043 040 R.C.S Nanterre
T : + 33 1 53 98 47 47

Crédits photos

Eutelsat, Getty Images, OneWeb

Conception & production

Ruban Blanc